

PLAN CLIMAT-AIR- ENERGIE TERRITORIAL

Pièce 3 RECUEIL DES FICHES ACTIONS



SOMMAIRE

0 ANIMATION, GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

p. 3

1 VIVRE ET TRAVAILLER DANS DES BÂTIMENTS SAINS ET ÉCONOMES

p. 7

2 SAVOIR UTILISER NOS POTENTIELS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR PRODUIRE LOCALEMENT NOTRE ÉNERGIE

p. 21

3 MIEUX SE DÉPLACER SUR NOTRE TERRITOIRE ET AU DELÀ

p. 40

4 CULTIVER ET ENTREPRENDRE DURABLEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE

p. 56

CALENDRIER

p. 79

GLOSSAIRE

p. 80



0 ANIMATION, GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

- 0.1 Piloter, suivre et évaluer le PCAET
- 0.2 Communiquer et mobiliser
- 0.3 Evaluer le PCAET

0.1 Piloter, suivre et réaliser le PCAET

PORTEUR communauté de communes du Pays Loudunais

domaine CCPL PCAET

FINALITE

- gouverner, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET, avec les opérateurs et acteurs mobilisés
- relier à la gouvernance interne de la communauté de communes pour une appropriation politique et une déclinaison des actions dans les services

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : porteur

La gouvernance établit lors de la reprise de l'élaboration est maintenue. La CCPL suit, anime et évalue l'avancement du programme d'actions. Les actions sont réalisées via chaque vice-présidence et sa commission, assisté des services. Les acteurs et partenaires mobilisés pour le PCAET sont associés annuellement.

Les instances de gouvernance et de suivi :

- le Bureau et les commissions de travail (chaque domaine est référencé sur les fiches actions)
- le comité de pilotage associant les acteurs et partenaires annuellement
- un vice-président et un service est identifié comme coordonnateur du PCAET.

Mise en œuvre

Les actions réalisées annuellement :

- mise en œuvre des actions selon les priorités et calendrier retenu au budget
- revue des projets : avancement des actions via chaque service et les acteurs partenaires ; puis information relayée
- accompagnement à la démarche : cf. action communication et animation

point de vigilance ERC :

Partenaires

financier

communes, porteurs d'actions du PCAET, partenaires financiers des actions, AREC, ...

Références

lien PCAET

toutes

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

0,3 etp par an + mobilisation des services référents des actions

dans le cadre du budget voté annuellement

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'acteurs accompagnés dans la réalisation des actions
 Nombre de formations dispensées aux services et élus
 Structuration de la politique climat du territoire dans le temps
 Transversalité des politiques du territoire

niveau d'objectifs sur 6 ans

Atteindre les objectifs affichés lors du dépôt du PCAET

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH₃, NO_x, SO₂, PM_{2,5}, PM₁₀, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

0.2 Communiquer, mobiliser, gagner en expériences

PORTEUR communauté de communes du Pays Loudunais

domaine CCPL PCAET

FINALITE

- S'assurer de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs du PCAET ;
- Animer le réseau des partenaires, mobiliser les acteurs et les publics ;
- Enrichir son expérience et la valoriser

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : porteur

- Développer l'acculturation thématique des élus et des services aux enjeux du PCAET
- Communiquer sur l'avancée du PCAET dans chaque commission de la communauté une fois par an.
 - Partager les actions et expériences menées entre les agents de la communauté ;
 - Relayer les supports d'informations et de formations du réseau des partenaires

Communiquer et valoriser les actions sur le territoire :

- Valoriser l'exemplarité de la collectivité et les actions réalisés dans le cadre d'un plan de communication.
- Actualiser régulièrement la page internet dédiée au fur et à mesure de sa mise en œuvre, en reliant aux actions des domaines de la collectivité.

Mise en œuvre - S'appuyer sur les évènements ou journées nationales pour informer et sensibiliser le grand public

Participer aux réseaux des partenaires :

- Participation de la communauté aux instances porteuses d'animation des relations et des partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux engagés dans la transition énergétique.
- Puiser dans les expériences des autres territoires afin d'enrichir la mise en œuvre des actions – veille et benchmark ;
- susciter des rencontres avec des territoires porteurs d'actions similaires, et notamment le réseau des communautés de communes de la Vienne

point de vigilance ERC :

financier

Partenaires

porteurs d'actions du PCAET, réseaux des acteurs de la transition énergétique : CRER, ADEME, CLER, Région, SEV, EPCI voisins.

Références

lien PCAET

toutes

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

ETP animateur du PCAET (fiche 0.1) + mobilisation des services dans le cadre de leur action en référence

Estimation financière

dans le cadre du budget voté annuellement

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre de rencontres organisées entre élus et entre services
Nombre de participations aux réseaux des partenaires

niveau d'objectifs sur 6 ans

Atteindre les objectifs affichés lors du dépôt du PCAET

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fossile (uranium)

0.3 Evaluer le PCAET

PORTEUR communauté de communes du Pays Loudunais

domaine CCPL PCAET

FINALITE - évaluer le PCAET, en continu et à 3 ans

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : porteur

Evaluer en continu le PCAET et réadapter les actions : via la gouvernance mise en place (action 0,1)
 - Après chaque évaluation annuelle, redéfinir les objectifs chiffrés des actions selon l'état d'avancement et les premiers résultats obtenus, voir les nouvelles ambitions politiques ou réglementaires possibles ;
 - Mener l'évaluation en mobilisant les ressources AREC et autres.

Mise en œuvre

Etablir un bilan à 3 ans :
 - identifier la méthodologie pour réaliser une évaluation neutre et objective du PCAET ;
 - mobiliser les services, s'appuyer sur la gouvernance en place (action 0.1)
 - mobiliser le grand public (action 0,2)
 - soumettre le bilan à l'avis du conseil, pour une réorientation adaptée du programme d'actions, le cas échéant

point de vigilance ERC :

Partenaires

financier

communes, porteurs d'actions du PCAET, partenaires financiers des actions, AREC, ...

Références

lien PCAET

toutes

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,3 etp par an + mobilisation des services référents des actions

Estimation financière

dans le cadre du budget voté annuellement

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'acteurs accompagnés dans la réalisation des actions
 Nombre de formations dispensées aux services et élus
 Structuration de la politique climat du territoire dans le temps
 Transversalité des politiques du territoire

niveau d'objectifs sur 6 ans

Atteindre les objectifs affichés lors du dépôt du PCAET

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

1

VIVRE ET TRAVAILLER DANS DES BÂTIMENTS SAINS ET ÉCONOMES

Levier 1 - Conseiller et accompagner pour une rénovation performante du bâti privé

- [1.11](#) Sensibiliser le grand public aux écogestes
- [1.12](#) Devenir une famille "z'HERO", ambassadrice pour les écogestes
- [1.13](#) Mobiliser toutes les aides au logement par une entrée unique en Loudunais
- [1.14](#) Mobiliser le service conseil rénov' en Loudunais
- [1.15](#) Cibler puis accompagner la rénovation des logements

Levier 2 - Soutenir la rénovation des bâtiments publics et tertiaires

- [1.21](#) Sensibiliser les usagers aux écogestes dans les bâtiments collectifs
- [1.22](#) Accompagner la rénovation exemplaire du parc public
- [1.23](#) Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti communautaire et étudier le potentiel ENR
- [1.24](#) Mener la rénovation des bâtiments publics par une ingénierie dédiée
- [1.25](#) Améliorer les performances et la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public

Levier 3 - Développer une offre locale d'artisans qualifiés pour la rénovation performante

- [1.31](#) Former à la rénovation performante pour les artisans
- [1.32](#) Mener un chantier-école et mobiliser un groupe d'artisan
- [1.33](#) Mobiliser les filières locales de matériaux biosourcés pour la rénovation

1.11 Sensibiliser le grand public aux écogestes

PORTEUR Département / CLS du PAYS LOUDUNAIS

domaine CCPL santé

FINALITE

- informer et sensibiliser les différents publics aux écogestes et économies d'énergie dans le bâtiment, et à la qualité de l'air intérieur, et à la santé environnementale dans le logement.

- publics cibles : grand public

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : mener une action volontariste pour réduire les consommations d'énergie

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

Mise en œuvre

La 1ère étape est réalisée avec un forum "bien vivre sous mon toit" organisé tous les 2 ans. Le service rénov' du Pays Loudunais (action 3) vient renforcer la sensibilisation aux écogestes.

- 1 animation par an grand public relié à un évènement

- inscrire l'information dans le réseau des acteurs sociaux et du logement du Département de la Vienne

- renforcer le conseil vers les techniques d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, les matériaux biosourcés.

2è étape : développer les animations ciblées selon les publics (scolaires, retraités, bénéficiaires d'aides sociales) et acteurs relais (Ehpad, école-collège-lycée, relais CAF et MFS)

améliorer les sessions par l'expérience et évaluer l'impact (enquête de satisfaction et taux de passage à l'acte)

NB : les sujets du gaspillage alimentaire et de la réduction/recyclage des déchets sont traités par l'action 1.12.

Point de vigilance ERC :

(E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information

financier

Département, MSA, Groupama, Pays Loudunais + autres: caisses retraite/entreprises...

Partenaires

service rénov du Pays Loudunais, Soliha, CCPL, Communes, association de consommateurs, association écologiques, FSL-collectif logement

Références

action du CLS du Pays Loudunais

lien PCAET

axe1/ action 2 et 4

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

partenariat entre les acteurs du CLS Loudunais et le Département

Estimation financière

Le forum Bien sous mon toit a un budget aproximatif de 10 000 € par édition (hors pilotage/coordination).

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

publics présents
partenaires mobilisés
publics aidés mobilisés

niveau d'objectifs sur 6 ans

1 forum tous les 2 ans

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz, voir fissile (uranium))

oui

1-12 Devenir une famille "z'HERO", ambassadrice pour les écogestes

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS

domaine CCPL déchets et énergies

FINALITE

engager les familles dans les écogestes au quotidien et les amener à être relais-ambassadeur du sujet
- 2 publics cibles : grand public et usagers des équipements communautaires (salariés ou utilisateurs)

ref. projet territoire : axe 3 / action

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : porteur

Mise en œuvre

Mutualiser les enjeux "zéros déchets" du PDALMA, santé et écogeste du CLS, économie d'énergie du PCAET pour sensibiliser et investir des familles "ambassadrices" et héros du quotidien.

Définir les thématiques à aborder et créer plusieurs ateliers et supports (tri des déchets, consommation énergie, eau, ventilation, qualité de l'air intérieur, gaspillage alimentaire)

identifier un partenaire à même de développer l'action d'animation en s'appuyant sur les outils et acteurs déjà investis

localement (CPIE ? défi déclin ? l'affaire du kilowattheure ?...) à déterminer ;

développer un plan ciblé de communication pour mobiliser 8 à 10 familles ;

organiser une session d'animations par an - communiquer et témoigner des résultats

Point de vigilance ERC :

(E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information

Partenaires

financier Département, Pays Loudunais, voir autre

CPIE? service rénov du Pays Loudunais, Soliha, CCPL, Communes, association de consommateurs, association écologiques, FSL- collectif logement

Références

PDALMA et PCAET

lien PCAET

axe1/ action 1

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

mobilisation des services + convention avec un animateur-coordonateur

10000 € (partenariat, animation, communication)

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre de familles investies

niveau d'objectifs sur 6 ans

8 familles Z"héro" /an = 48 ambassadeurs sur 6 ans

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

1.13 Mobiliser toutes les aides au logement par une entrée unique en Loudunais

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS via convention Partenaires

domaine CCPL habitat

FINALITE

Faciliter et relocaliser l'accès à l'information en matière de logement et de rénovation par une porte d'entrée unique vers l'ensemble des acteurs thématiques

Renforcer la communication sur les aides

Faciliter et normaliser l'accès aux aides à la rénovation

Publics cibles : Tout public : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires

ref. projet de territoire : axe 2/ action : Pôle habitat, une entrée unique pour l'information logement

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : porteur

Mise en œuvre

Dans le cadre d'une politique globale de l'habitat et d'une démarche de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs

Animation locale échelle EPCI et relai communal

Étude de potentiel pour déterminer des périmètres d'action renforcée

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier

soliha, adil, caue, instruction droit des sols, ABF, département

Références

Rénovation énergétique obligatoire d'ici 2025 pour toutes les résidences dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330kWh/m²/an

lien PCAET

action 1.4

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via l'accueil déjà fait pour le service rénov et des conventions avec les partenaires du logement

Estimation financière

9000 € (partenariat et communication)

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nb de publics conseillés par partenaire

niveau
d'objectifs sur 6
ans

130% des objectifs nationaux = 250 logts conseillés/an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	oui	
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

1.14 Mobiliser le service conseil rénov' en Loudunais

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS via convention inter-epci

domaine CCPL habitat

FINALITE

-Améliorer la connaissance des possibilités de rénovation et des dispositifs d'aide financière, pour encourager la performance énergétique dans les logements.
- Publics cibles : Ménages propriétaires occupants ou bailleurs.

ref. projet de territoire : axe 2/ action : Pôle habitat, une entrée unique pour l'information logement

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : porteur

La 1ère étape est réalisée depuis le 1er janvier 2021, avec une mutualisation de moyens entre 3 EPCI des services de la CC du Thouarsais. Le service est labellisé du dispositif d'Etat (France renov'). Les actions à renforcer sont :

- Disposer d'un bureau dédié pour tous les conseils liés au logement, identifié.
- Avoir une communication renforcée du service par des actions de promotion et de sensibilisation (en profitant des actions 2)
- Avoir un bureau commun identifié pour le conseil au siège de la CCPL (en commun action 1,13)
- Continuer la sensibilisation aux économies d'énergie et aux travaux (dont ventilation, qualité de l'air intérieur, EnR

Mise en œuvre

thermique) : Participation aux manifestations locales , et organisation d'actions spécifiques balade thermographique, renov'tours, etc.

2è étape :

- Renforcer le conseil vers les techniques et matériaux biosourcés. (action 1.33)
- Promouvoir le solaire thermique dans les conseils à la rénovation des particuliers

Point de vigilance ERC :

(E, R) Développer les EnR en fonction des potentiels du territoire

(E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information

financier

Etat ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, Département

Partenaires

Etat, ANAH, organisations professionnelles (CAPEB, FFB, chambres consulaires), et acteurs de l'habitat localement (FSL, SOLIHA, Département), SEV (plateforme Rénover Facile)

Références

Rénovation énergétique obligatoire d'ici 2025 pour toutes les résidences dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330kWh/m²/an

lien PCAET

actions 1.13, 1.33, 1.32

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

3 ingénieurs thermiciens pour les 3 epci en convention de mutualisation

Estimation financière

Dépenses 3 epci = 150 000€ x6 ans

Recettes 3 epci : 80% ETAT REGION

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'actes de conseil réalisés selon les attendus ADEME/REGION dont nombre de ménages informés au 1er niveau (A1), nombre de projet accompagnés (A2), nombre de projet de rénovation réalisés suite au conseil (A4)

niveau d'objectifs sur 6 ans

100% des objectifs nationaux = **180 logts conseillés/an**

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH₃, NO_x, SO₂, PM_{2,5}, PM₁₀, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

1.15 Cibler puis accompagner la rénovation des logements

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS & communes volontaires

domaine CCPL habitat

FINALITE

- identifier les besoins de rénovation et cibler les aides en conséquence (existante ou nouvelle)
- cible : résidentiel
- Accompagner au montage de dossier
- ref. projet de territoire : axe 2/ revitaliser les centres et villages

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : **partenaire**

Mise en œuvre

1ère étape : territoire CCPL - identifier les besoins et cibler l'accompagnement :

- identifier la réalité de la prospective démographique avec l'étude INSEE (échelle CCPL)
- analyser le potentiel de réinvestissement urbain dans les enveloppes bâties existantes des bourgs et/ou hameaux;

identifier le marché du logement et ses besoins ;

- Identifier les manques dans l'offre d'accompagnement existante et cibler les levier de passage à l'acte ;

2ème étape : communes volontaires - aide et accompagnement ciblé (adossé à un règlement des aides, coréalisé avec les communes volontaires)

- mobilisation de tous les outils existants (financement, juridique, technique) par la commune
- Abondement des aides ANAH par la commune ;
- aide adaptée et ciblée de la CCPL, avec obligation de passage du porteur de projet par le service rénov ;
- communication par la commune et la CCPL

3/ échelle CCPL : réseau d'expériences et informations : informer sur les outils juridiques et financiers disponibles (vacance, indignité, revitalisation, etc.) pour aider les communes à agir

Point de vigilance ERC :

(E) Règles de respect de la vie privée

(E) S'assurer de l'indépendance de la structure qui réalisera l'étude

(E, R) Inclure la formation sur la ventilation, la qualité de l'air, le risque Radon, les matériaux biosourcés, les chantiers à faible nuisances, les EnR et les bénéfices sur la qualité de l'air des EnR sans source de combustion

Partenaires financier État ; Région ; Département ; ANAH ; commune (apport de 50% de l'aide au logement)

service renov, Soliha, Syndicat Énergie Vienne, Communes, fournisseurs énergie, artisans locaux, CPIE, CCPL, FFB, CAPEB, INSEE, EPF NA, schéma départemental de l'habitat

Références Rénovation énergétique obligatoire d'ici 2025

Application du SRADDET (objectif ZAN 2030/2050) - mobilisation du parc existant

lien PCAET 1.14, 1.13, 4.14

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

AMO / mobilisation de l'expérience CCPL et compétences partenaires financiers

étude de définition 40 000€/ subv. 30% Puis investissement et abondement travaux selon les actions retenues

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Nb de logements rénovés CA travaux généré	niveau d'objectifs sur 6 ans	diminution de 20% de la cons° résidentielle = 36 logts aidés/an
-----------------------------------	--	-------------------------------------	--

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	oui	
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

1.21 Sensibiliser les usagers aux écogestes dans les bâtiments collectifs

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS

domaine CCPL DST

FINALITE

engager les usagers dans les écogestes au quotidien et les amener à être relais-ambassadeur du sujet
- public cible : usagers des équipements communautaires (salariés ou utilisateurs)

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : mener une action volontarise pour réduire les consommations d'énergie

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : porteur

Mise en œuvre

En travail commun avec les service RH /gestion des locations / services techniques :
- Identifier les équipements cibles et avoir une compétence indépendante capable de former
- créer des supports d'information simple
- Définir les thématiques à aborder et créer plusieurs ateliers et supports (tri des déchets, consommation énergie, eau)
- Organiser une programmation de formation sur l'année - communiquer puis évaluer

Point de vigilance ERC : (E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information

Partenaires

financier Département, Pays Loudunais, voir autre
ADEME, EAUX de VIENNE, SIEV, SOREGIES...

Références

PLPDMA et PCAET

lien PCAET

axe1/ levier 1

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via existant (travail conjoint RH/DST)

Estimation financière

500€, pour des supports de communication

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre d'animations/an
nombre d'agents ou utilisateurs sensibilisés

niveau d'objectifs sur 6 ans

100% agents et utilisateurs permanents formés et 80% sensibilisés

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

1.22 Accompagner la rénovation exemplaire du parc public

PORTEUR SYNDICAT ENERGIE VIENNE

domaine CCPL DST

FINALITE

- rénover les bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique . Tendre vers la rénovation performante et répondre aux obligations du décret tertiaire
cible : bâtiment des collectivités

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : mener une action volontarise pour réduire les consommations d'énergie

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : **partenaire**

Mise en œuvre

-identifier et auditer les gains énergétiques selon la nature de travaux - dispositif SEV ou fonds chaleur ADEME
- cibler les bâtiments à réhabiliter en premier
- mobiliser les aides financières - s'appuyer sur le dispositif du SEV
- animer par un économiste de flux en commun à l'échelle du programme Sequoia pour le Département
à court terme : réhabiliter le centre d'accueil des entreprises et le téléport.

Point de vigilance ERC :

(E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion.

(E, R) Vigilance : patrimoine architectural, qualité air intérieur et radon si isolation sans ventilation

Partenaires

financier

dispositif SEV et autres aides (cee europe, appel à projet) - SEQUOIA

communes, CCPL

Références

décret tertiaire

lien PCAET

action I-24

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

moyens techniques du SEV par le groupement SEV/Sequoia

Estimation financière

selon les PPI

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nb de bâtiments rénovés ou construits
Nombre d'étude de potentiel ENR réalisé
Estimation du gain énergétique permis par les travaux réalisés (réduction facture, GES et kWh évités)

niveau d'objectifs sur 6 ans

3 bâtiments rénovés/an
soit 18 en Loudunais

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

1.23 Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti communautaire et étudier le potentiel ENR

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS

domaine CCPL DST

FINALITE

Réduire les consommations et les dépenses énergétiques des bâtiments et équipements publics communautaires
Assurer l'adaptation des bâtiments communautaires aux évolutions réglementaires
Répondre aux obligations réglementaires
Renforcer l'eco-exemplarité de la collectivité

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : mener une action volontarise pour réduire les consommations d'énergie

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : porteur

Mise en œuvre

-Diagnostiquer le patrimoine communautaire et identifier les gains énergétiques selon la nature de travaux - dispositif SEV
-Mettre en place un système de suivi des consommations et production d'énergie pour assurer le suivi annuel
- cibler les bâtiments à réhabiliter en premier
- mobiliser les aides financières - s'appuyer sur le dispositif du SEV

Point de vigilance ERC :
(R) Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation des bâtiments
(R) Lors des rénovations, prendre en compte la qualité de l'air intérieur (ventilation, ...)
(E, R) Utiliser les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation
(E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion.

Partenaires

financier dispositif SEV et autres aides (cee europe, appel à projet)
SEV

Références

décret tertiaire, loi climat et resilience

lien PCAET

1,24

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via dispositif SEV + service CCPL

Estimation financière

SELON CHOIX DU PPI avec rénov performante : montant d'investissement et recettes dispositif SEV scenario 3

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nb de bâtiments rénovés ou construits
Nb études de potentiels EnR réalisés
Estimation du gain énergétique permis par les travaux réalisés (réduction facture, GES et kWh évités)

niveau d'objectifs sur 6 ans

2 bâtiments rénovés/an soit 12 en Loudunais

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

1.24 Mener la rénovation des bâtiments publics par une ingénierie dédiée

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS via convention inter-epci

domaine CCPL dst

FINALITE

Réduire les consommations et maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments communaux
 Répondre aux obligations réglementaires
 Proposer un niveau de conseil aux collectivités pour les choix de travaux
 Communiquer et informer sur les aides et les accompagnements disponibles

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : mener une action volontarise pour réduire les consommations d'énergie

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : partenaire

Mise en œuvre

Renforcement d'une ingénierie "bâtiment et rénovation" pour :
 - sensibiliser et former les élus, agents et usagers des bâtiments
 identifier les gains énergétiques selon la nature de travaux
 - cibler les bâtiments à réhabiliter en premier
 - mobiliser les aides financières - s'appuyer sur le dispositif du SEV et fonds chaleur
 - Mise à disposition d'un outil de suivi des consommations énergétiques
 - Etudier la mutualisation des travaux dès que c'est possible pour des économies d'échelles

Point de vigilance ERC :

(R) Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation des bâtiments

(R) Lors des rénovations, prendre en compte la qualité de l'air intérieur (ventilation, ...)

(E, R) Utiliser les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation

(E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion.

Partenaires

financier dispositif SEV et autres aides (cee europe, appel à projet)

SEV, communes partenaires (convention de mutualisation de moyens)

Références

décret tertiaire

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

1 etp sur 3 ans en mutualisation avec une commune, un epci

35000 €/an pour 3 années
 recette : commune et partenaires

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nb de bâtiments rénovés ou construits
 CA travaux généré et montant aides mobilisées
 Estimation du gain énergétique permis par les travaux réalisés (réduction facture, GES et kWh évités)

niveau d'objectifs sur 6 ans

3 bâtiments rénovés/an
 soit 18 en Loudunais

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

1.25 Améliorer les performances et la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public

PORTEUR SYNDICAT ENERGIE VIENNE

domaine CCPL DST

FINALITE

Cette action vise spécifiquement les collectivités locales qui ont transféré leur compétence « éclairage public » au Syndicat Énergies Vienne. L'objectif permanent de cette action est d'accroître la part de communes au sein de chaque EPCI disposant d'une étiquette énergétique A+.

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : mener une action volontarise pour réduire les consommations d'énergie

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : veille

Les économies d'énergie sur le parc éclairage public des collectivités sera suivi ainsi que les opérations permettant d'y parvenir (modernisation des réseaux, changement de lampes, diminution de la durée d'éclairage, pilotage à distance ou personnalisé, etc.). Un suivi sera réalisé sur les opérations MDE effectives par EPCI sur leur parc « éclairage public » selon plusieurs niveaux de priorité :

- Étude de la nécessité des éclairage (-20% de points lumineux) ;
- Optimisation des horaires – extinctions de l'éclairage permettant un gain important en termes d'économie d'énergie (plages horaires, temps de fonctionnement moyen journalier / saisonnier en heures).
- Changement technologique des points lumineux par de la LED permettant un gain significatif (% LEDs sur le total des points lumineux).

Mise en œuvre

-Mise en place de la gradation de l'éclairage selon les heures de fonctionnement permettant des économies supplémentaires (consommations annuelles du parc EP des EPCI en MWh).
L'intégration de l'enjeu biodiversité nocturne sera également suivi selon les modalités prévues dans l'arrêtés du 27/12/2018 (réf. TREP1831126A).

Point de vigilance ERC :

(E, R) Réduire le nombre de points d'éclairage et la surface éclairée, en fixant un objectif à atteindre, puis adaptée les subventions en fonction des actions de réduction et de remplacement engagées

(E, R) Préciser les modalités de suivi car l'arrêté ne précise pas de modalité de suivi sur la faune

financier

Partenaires

Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.), CCPL

Références

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

1 à plusieurs ETP seraient à prévoir selon la cadence de remplacement annuelle

Estimation financière

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Taux de signature à la convention
Nombre d'interventions réalisées par EPCI et par catégories d'intervention.
Part des parcs EP en éclairage LEDs (~12% actuellement).
Taux d'enfouissement des réseaux électriques de distribution.
Suivi des étiquettes énergétiques des parcs EP communaux par EPCI (tableau ci-dessus).

niveau d'objectifs sur 6 ans

remplacement de 1500 à 5000 points lumineux par an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

1.31 Former à la rénovation performante pour les artisans

PORTEUR Chambre de métiers et de l'artisanat et CFA
Batiment

domaine CCPL économie

FINALITE

> Sensibiliser, informer sur les techniques, aides et systèmes de rénovation et développer la formation des artisans cible : artisan relevant de la CMA

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : développer une offre locale d'artisans qualifiés pour la rénovation performante

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : partenaire

Mise en œuvre

- Développer la connaissance du sujet auprès des artisans locaux :
 - identifier les manques et mobiliser une offre de formation adaptée aux souhaits des artisans
 - utiliser les événements déjà existants pour relayer les info - formats adaptés (petits déj, 5 à 7, visites sur sites...)
 - s'appuyer sur les structures de formation, pour proposer de la formation groupée sur des sujets locaux (rénovation du bâti ancien, devis éligible aux aides, qualité de l'air intérieur et ventilation, etc...)
 Permettre la constitution de groupements pour une offre groupée de rénovation performantes
 aide CCPL : prêt de salle, lien de communication sur les formations / lien avec l'action du service rénov du loudunais (sare)
 Point de vigilance ERC : intégré dans l'action

Partenaires

financier

CCPL, soliha, CRER, entreprises et interprofession (ODEYS, CAPEB, FFB, asso locale), Service dévéco, compagnons bâtisseurs, CFA bâtiment

Références

Rénovation énergétique obligatoire d'ici 2025 pour toutes les résidences dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330kWh/m²/an

lien autres actions du PCAET

1.32

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,5 ETP pour l'animation du réseau de pro, la constitution et l'animation des formations et le suivi des artisans

Estimation financière

5000 euros de frais de communication et de logistique (accueil, salle, impression...)

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nb d'artisans formés (200 Vienne)
Nb de sessions de formation réalisées

niveau d'objectifs sur 6 ans

une session de formation par an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH₃, NO_x, SO₂, PM_{2,5}, PM₁₀, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

1.32 Mener un chantier-école et mobiliser un groupe d'artisan

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS via convention inter-epci

domaine CCPL habitat

FINALITE

- Mener un chantier de rénovation pour un particulier, avec chantier-formation et inclusion des artisans pour démontrer la faisabilité, les techniques associées et encourager à la formation voire au groupement d'artisans
cible : résidentiel, artisan

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : développer une offre locale d'artisans qualifiés pour la rénovation performante

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : partenaire

Mise en œuvre

- Profiter de l'expérience DOREMI menée en Thouarsais avec le service rénov' commun :
Repérer un chantier de rénovation possible (partenariat avec une collectivité ou un particulier)
Identifier les artisans et s'appuyer sur les réseaux professionnels
Organiser un atelier de formation : recrutement d'un entrepreneur-formateur indépendant,
Suivi, évaluation des chantiers des particuliers ayant participé

- Permettre la constitution de groupements pour une offre groupée de rénovation performantes

- Inclure la formation sur la ventilation, la qualité de l'air, le risque Radon, les matériaux biosourcés, les chantiers à faible nuisances, les EnR et les bénéfices sur la qualité de l'air des EnR sans source de combustion

- Favoriser la mise en avant des matériaux locaux et/ou biosourcés et le lien avec l'offre de conseil (info-énergie, permanences...)

Point de vigilance ERC : intégré à l'action

financier via le service rénov (Etat, Région)

Partenaires

CCPL, soliha, CRER, propriétaires occupants/bailleurs, chambres consulaires CMA, entreprises et interprofession (ODEYS, CAPEB, FFB, asso locale), Service dévéco, compagnons bâtisseurs

Références

Rénovation énergétique obligatoire d'ici 2025 pour toutes les résidences dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330kWh/m²/an

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via un groupement entre le service rénov des 3 epci et celui du niortais - mission doremi

Estimation financière

BP inclu dans le service commun de la rénovation. Frais de communication + solde limité : via l'interpeci et recettes majorées grâce à Facilaréno

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nb d'artisans mobilisés lors du chantier
Nb de formations ciblées traitées

niveau d'objectifs sur 6 ans

Mener 1 chantier

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	oui	
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

1.33 Mobiliser les filières locales de matériaux biosourcés pour la rénovation

PORTEUR collectif émergent

domaine CCPL à identifier

FINALITE

- identifier des débouchés locaux de matériaux biosourcés, les structurer et les organiser
cible : agriculteur, artisan, constructeur

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture ccpl : veille

Mise en œuvre

La CU Grand Poitiers anime un réseau Chanvre en Vienne, avec différentes sources de débouchés (rénovation, alimentation), associant producteurs et utilisateurs. Néanmoins, il n'existe pas de structures regroupées (collectif) sur ce thème en Loudunais. La démarche : communication/réseau puis expérimentation et développement.

- Identifier l'existant en terme d'offre locale
- Définir les potentiels de productions locales sur des essences porteuses: paille, lin, chanvre, bois, plumes de canard... et en désigner 2 à 3 prioritaires pour solidifier une filière locale utile
- Etudier la possibilité de créer une demande permettant d'assurer une activité pérenne (par exemple en obligeant les rénovations publiques à utiliser des % progressifs de matériaux bio locaux en valorisant les déchets issus de la filière en paillis, broyats ou bois énergie...)
- Créer un groupe de travail entre professionnels du domaine pour définir un cadre de déploiement et les contraintes juridiques, techniques, assurancielles...
- Mobiliser des agriculteurs et exploitants locaux ou des terres à exploiter
- Lancer les premières exploitations test en créant une aide locale dédiée à ce type de montage de projet (qui permet d'assurer un salaire pendant 3 ans par exemple)
- Avoir un animateur à la chambre d'agriculture qui permette la mise en relation entre les producteurs de matières et les transformateurs de celle-ci, puis les utilisateurs
- Fournir les artisans locaux qualifiés identifiés sur le territoire

Point de vigilance ERC : (E, R) Valorisation des déchets issus de la filière (paillis, compostage, bois énergie...)

financier lié à l'innovation de la démarche : à identifier

Partenaires

agriculteurs locaux et entreprises locales volontaires, Chambre agriculteur (veille), CMA, FFB, CAPEB, ADEME, Région, Communes, interepci, à identifier

Références

lien PCAET

1.31 et 1.32

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

aides aux montages des ateliers, animation du réseau, accompagnement technique et financiers, instruction des dossiers...

Estimation financière

10,000€ par an par exploitation, soit sur 6 ans : 150,000 €

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nb d'exploitations engagées dans la filière

niveau d'objectifs sur 6 ans

baisse des consommations du secteur résidentiel et tertiaire de 1% sur 6 ans

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

PCAET de la communauté de communes du Pays Loudunais

2 SAVOIR UTILISER NOS POTENTIELS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR PRODUIRE LOCALEMENT NOTRE ÉNERGIE

Levier 1- Soutenir le développement d'EnR thermique et électrique

- 2.11 Accompagner le déploiement des énergies renouvelables par une ingénierie dédiée
- 2.12 Accompagner les collectivités souhaitant développer des installations d'EnR

Levier 2- Déployer une stratégie de développement du photovoltaïque

- 2.21 Elaborer un cadastre solaire, communiquer et mobiliser
- 2.22 Accompagner les particuliers dans les projets solaires thermiques
- 2.23 Accompagner les collectivités dans leur projet d'énergies solaires
- 2.24 Mobiliser les sites publics pour installer du photovoltaïque
- 2.25 Mobiliser les entreprises pour installer du photovoltaïque
- 2.26 Former les professionnels à l'installation de système EnR (solaire, PV)

Levier 3- Développer les installations de méthanisation de petites tailles

- 2.31 Identifier les potentiels méthanogènes au local
- 2.32 Étudier un site potentiel en réseau gaz par méthanisation

Levier 4- Expérimenter des projets de géothermie par pompe à chaleur

- 2.41 Identifier et mobiliser les solutions géothermie
- 2.42 Étudier un site collectif en réseau de chaleur par géothermie

Levier 5 : Favoriser l'implication dans la mise en œuvre de projets locaux d'EnR

- 2.51 Réaliser un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux
- 2.52 Impliquer les citoyens dans les projets EnR locaux
- 2.53 Accompagner un projet d'autoconsommation collective (PV)
- 2.54 Informer et sensibiliser sur la forêt, ses ressources et sa valeur énergétique

2.11 Accompagner le déploiement des énergies renouvelables par une ingénierie dédiée

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS via convention inter-epci

domaine CCPL énergies, DST

FINALITE

- Développer l'énergie photovoltaïque, et le recours le solaire thermique ;
 - Accompagner la réalisation d'installation EnR ciblée au PCAET par l'animation des porteurs de projets, privés, publics ou citoyens
 cible : résidentiel, équipement, entreprise, citoyen

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : **partenaire**

Mise en œuvre

1/Emmener un programme énergie renouvelable (hors éolien) avec l'appui d'un ETP mutualisé

- Mobiliser les appels à projet et les financements,
- s'inscrire dans les réseaux et adhérer aux partenaires accompagnateurs (CRER)
- Travailler par cibles,
- identifier les bons acteurs ressources, mobiliser le CRER
- Développer la participation citoyenne (concertation), l'intégration systématique des contraintes environnementales (réglementaires ou non) et de la TVB
- Créer des opérations "tests"

2/ Construire une stratégie solaire opérationnelle adaptée au territoire :

- Réaliser une analyse du cadre juridique relatif aux installations solaires thermiques et PV (implantation, règles d'urbanisme, ...) pour définir les possibilités sur la Communauté de communes. et les inclure au plan paysager énergétique (action 2.51)
- Réaliser des fiches types « projet public », « projet privé » « projet de particuliers » pour expliquer le montage technique et financier par cible ;
- Identification des sites d'installations potentiels (habitat collectifs, établissements de santé, hôtels, sites industriels) afin de déterminer les besoins prioritaires, en adaptant le développement au potentiel du territoire
- Analyser la pertinence des montages et accompagnements financiers possibles (Public/privé, Fonds Chaleur, CITE, subventions de la CC)
- Accompagner les élus et les acteurs concernés (gestionnaires de sites, entreprises) de la communauté de communes à élaborer cette stratégie : ateliers, réunions, visites de sites.
- Rédaction du projet de stratégie et validation en conseil communautaire.

3/ Mettre en oeuvre et animer les actions PCAET mobilisables :

- suivre la réalisation du cadastre solaire (action 2,21) puis le mobiliser auprès des particuliers (action 2.53) et des entreprises (action 2.44)
- mobiliser les partenariats qui accompagnent le PV en toiture (actions 2.22 et 2.23) pour faire aboutir des projets locaux
- mobiliser les professionnels du bâtiment pour mener à bien les travaux, via leur réseau professionnel (action 2.24)
- suivre les dispositifs partenariaux de développement des EnR Biodéchets- biomasse et géothermie (actions 2.3 et 2.4) - mobiliser les forces-vives et impliquer les habitants et locaux (actions 2.51 à 2.53)

Point de vigilance ERC : Globalement pour les EnR sélectionnées, les points de vigilance sont les suivants :

- (E, R) Privilégier les développements des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire ;
- Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ;
- Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ;
- Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées

financier

Région, ADEME, Etat

Partenaires

Communes, CRER, Architectes des Bâtiments de France, Syndicat Energie Vienne, ADEME, service rénov Pays Loudunais, CAPEB, Gestionnaires des établissements concernés du territoire (EHPAD, maisons de retraite, camping, hébergements hôteliers, piscines, gymnase... établissements gros consommateurs d'eau chaude sanitaire), SOLTENA

Références

lien PCAET

Actions de l'axe 2 - leviers 1, 2 et 5

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

identifier un temps de mission 3 ans (fonds région) et mobiliser les acteurs ressources

Estimation financière

87500€ sur 6 ans dont recette CTR et mutualisation

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nb de partenariat réalisé
 Nb de projets à l'étude
 Intégration dans les documents d'urbanisme (avap, plu)

niveau d'objectifs sur 6 ans

Augmenter la part des EnR thermiques issues du ST à 5% du mix énergétique

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

2.12 Accompagner les collectivités souhaitant développer des installations d'EnR

PORTEUR

syndicat énergie vienne

domaine CCPL

FINALITE

- installations de production d'électricité renouvelable en photovoltaïque sol et toiture
cible : collectivités, entreprises

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : **partenaire**

Le syndicat énergie vienne propose des appels à projet vers les collectivités membres en vue de développer les installations d'énergie renouvelable solaire (thermique ou électrique), selon différents modes opératoires : ombrière, toiture, agrivoltaïsme, autoconsommations, etc.

La réponse à ces appels à projet relève d'une volonté de la collectivité : commune ou communauté de communes.

La communauté de communes relaiera ces appels à projet vers ses communes membres, dès lors qu'ils entreront dans le cadre du mix-énergétique retenu dans le PCAET.

Mise en œuvre

Point de vigilance ERC :

Développer la participation citoyenne (concertation), l'intégration systématique des contraintes environnementales (réglementaires ou non) et de la TVB

Globalement pour les EnR sélectionnées, les points de vigilance sont les suivants :

- (E, R) Privilégier les développements des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire ;
- Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ;
- Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ;
- Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées

Partenaires

financier

communes, entreprises,

Références

lien PCAET

2.11, 2,21 à 2,25

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via le SEV

Estimation financière

selon le projet

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre de projet à l'étude/réalisés
KwH produits

niveau d'objectifs sur 6 ans

1 réalisation par an soit 6 installations

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

2.21 Elaborer un cadastre solaire, communiquer et mobiliser

PORTEUR CC Pays Loudunais

domaine CCPL énergies, habitat

FINALITE

- identifier les possibilités de mobilisation de l'énergie solaire de manière simple par tous ;
cible : résidentiel, équipement, entreprises

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

Mise en œuvre

Identifier la maille territoriale du cadastre solaire départementale, interepci ou intercommunale ; et déterminer ensuite son portage et son financement ;

Réaliser un outil grand public à la maille choisie :

Réaliser une thermographie aérienne du territoire pour identifier les déperditions par les toitures ;

Mettre la cartographie en ligne et accessible pour les habitants

Utiliser l'outil :

Caractériser la précarité énergétique des ménages (PRECARITER d'Enedis);

Faire le lien avec l'offre de conseil gratuit et indépendante sur la rénovation et les permanences de proximités

Prioriser les zones où les besoins sont les plus important pour faire de la communication ciblée auprès des publics ;

Point de vigilance ERC :

(E, R) Règles de respect de la vie privée

Vigilance au potentiel du PV qui est le 5ème potentiel après le bois énergie (favoriser le développement des 4 premières énergie)

Partenaires

financier

Communes et distributeurs d'électricité (SRD & Enedis) : pour des informations techniques et des soutiens financiers

Syndicat Énergie Vienne, BE prestataire, Entreprises de l'énergie et autres (La Poste, grande distribution).Base de données INSEE, CPIE, ARTEE, Espace Info Energie, ADIL, FSL, CAUE, Fournisseurs et distributeurs énergie

Références

Rénovation énergétique obligatoire d'ici 2025 pour toutes les résidences dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330kWh/m²/an

lien PCAET

action 2.11

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,2 etp/an pour la mise en ligne (site)

Estimation financière

prestataire : 18 000 € / voir coréalisation possible pour participation financière

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

cadastre réalisé

niveau d'objectifs sur 6 ans

100% des objectifs nationaux = **180 logts conseillés/an**

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

2.22 Accompagner les particuliers dans les projets solaires thermiques

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS via convention inter-epci

domaine CCPL habitat

FINALITE

- Mobiliser le cadastre solaire et développer l'usage du solaire thermique
cible : résidentiels

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

grâce au cadastre solaire (2.21) et dans le cadre du conseil pour la rénovation performante apportée par le service rénovation du Pays Loudunais :

- s'appuyer sur l'etp interne mobilisé dans l'action 2.23 pour accompagner la réalisation d'un système solaire thermique, lorsqu'il s'avère pertinent pour le projet de rénovation performante ;

- Réaliser une analyse du cadre juridique relatif aux installations solaires thermiques (implantation, règles d'urbanisme, ...) pour définir les possibilités sur la Communauté de communes.

- Réaliser des fiches types « projet de particuliers » pour expliquer le montage technique et financier ;

- Analyser la pertinence des montages et accompagnements financiers possibles (Public/privé, Fonds Chaleur, CITE, subventions de la CC)

- développer des temps d'animation et d'information sur le solaire thermique à destination des particuliers

Point de vigilance ERC :

(R) Prendre en compte les aspects paysagers, patrimoniaux ainsi que la trame verte et bleue

(R) Réfléchir à une filière de recyclage des équipements en fin de vie

Partenaires

financier

CAUE, DRAC, communes

Références

lien PCAET

1.14 / 2.11 / 2.21

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via les services existants + l'etp en 2.11

Estimation financière

support d'animation ponctuel : 600€ sur 6 ans

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre de rencontre organisée ;
taux de participation des associations et habitants ;
nombre de projet EnR solaire thermique réalisé

niveau d'objectifs sur 6 ans

1 évènement par an ;
100% des objectifs nationaux : 180 logements conseillés / an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz, voir fissile (uranium))

oui

2.23 Accompagner les collectivités dans leur projet d'énergies solaires

PORTEUR syndicat énergie vienne

domaine CCPL énergies, habitat

- développer l'usage du solaire pour la production d'énergie électrique
cible : grandes surfaces de toiture : zones commerciales, grandes entreprises, équipements publics

FINALITE

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

Identification des potentiels locaux en toiture
Contact auprès du maître d'œuvre et réunions avec le SEV
Conseils technico-économiques quant au type d'installation PV possibles sur les bâtiments identifiés (ex. zone commerciale carreo)
Aider à la transmissions de ces informations pour convaincre le maître d'ouvrage de l'intérêt de l'investissement
Etude de faisabilité financée par le SEV
Accompagnement du projet jusqu'à sa réalisation en intégrant une assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment

Mise en œuvre

Point de vigilance ERC : Vigilance au potentiel du PV qui est le 5ème potentiel après le bois énergie (favoriser le développement des 4 premières énergie)

Développer la participation citoyenne (concertation), l'intégration systématique des contraintes environnementales (réglementaires ou non) et de la TVB

- Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ;

- Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées

financier à définir

Partenaires Syndicat Énergie Vienne, BE prestataire, Entreprises de l'énergie et autres (La Poste, grande distribution). Base de données INSEE, CPIE, ARTEE, Espace Info Energie, ADIL, FSL, CAUE, Fournisseurs et distributeurs énergie

Références

Rénovation énergétique obligatoire d'ici 2025 pour toutes les résidences dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330kWh/m²/an

lien PCAET

action 2.11

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,2 ETP pour accompagner les projets

Estimation financière

Etude de faisabilité par BE ou Syndicat (une par projet) : 15000
Accompagnement par l'institution sur les 3 mois

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

kWh produit
GES évités
Nombre de projets réalisés

niveau d'objectifs sur 6 ans

Réalisation de x projet de x puissance sur les 6 ans du PCAET

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

impact

oui

en chiffre

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH₃, NO_x, SO₂, PM_{2,5}, PM₁₀, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

2.24 Mobiliser les sites publics pour installer du photovoltaïque : friche, bâtiments publics

PORTEUR	CC Pays Loudunais / communes volontaires	domaine CCPL énergies, DST
FINALITE	-disposer d'outils et de partenariats pour mobiliser l'énergie solaire (thermique ou électrique) cible : bâtiments et équipements publics, citoyens ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique	

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE posture CCPL : **partenaire**

Mise en œuvre	Mobiliser le patrimoine public pour emmener un programme énergie renouvelable photovoltaïque - toiture et ombrière - avec l'appui d'une ingénierie dédiée - toiture et ombrière - : - Mobiliser les appels à projet et les financements - Travailler par cibles, - identifier les bons acteurs ressources - Créer des opérations ""tests"" - Initier une discussion avec les ABF afin de lever les potentiels freins Point de vigilance ERC : Vigilance au potentiel du PV qui est le 5ème potentiel après le bois énergie (favoriser le développement des 4 premières énergie) (E) Informer et intégrer l'Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment (E, R) Prévoir la filière de recyclage des équipements en fin de vie
----------------------	---

Partenaires	financier Syndicat Énergie Vienne, BE prestataire, collectivités avec bâtiments mobilisables, Base de données INSEE, CPIE, ARTEE, service rénov CCPL, ADIL, FSL, CAUE
--------------------	--

Références	lien PCAET	action 2.11
-------------------	------------	-------------

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)	Estimation financière
10 jours sur les 2 premiers mois (pour la création support) puis 0,1 ETP par an (relance et suivi)	12 000 € pour créer des supports et organiser des moments conviviaux d'information

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Nb d'établissements contactés Nb d'études de faisabilité demandées	niveau d'objectifs sur 6 ans Réalisation de 2 projets de 1MW puissance sur les 6 ans du PCAET
-----------------------------------	---	--

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

2.25 Mobiliser les entreprises pour installer du photovoltaïque

PORTEUR	chambres consulaires	domaine CCPL	énergies, économie
FINALITE	- Développer le recours aux énergies issues du solaire (thermique, électrique) cible : entreprises, citoyens <i>ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique</i>		

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : **partenaire**

Avec l'appui de l'animateur énergie, en s'appuyant sur l'accompagnement déjà mené par les chambres consulaires auprès des entreprises, faire émerger un groupe d'entreprises pour emmener un programme d'énergies renouvelables PV solaire sur la Zone Industrielle et artisanale.
 Chambres : renseigner sur les aides financières et les éléments de base, puis orienter vers les acteurs capables de mener des études techniques
 Mettre en place des réunions d'information et de sensibilisation avec les acteurs (Chambres, CRER) par groupe de 10
 Proposer pour ceux intéressés un moyen de lancer une étude de faisabilité (via le CRER par exemple)
 La CCPL accompagne l'animation : salle, communication, orientation vers les acteurs.
Mise en œuvre Vigilance : Informer et intégrer l'assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment ; Intégrer l'information sur la ventilation, la qualité de l'air ; Prévoir la filière de recyclage des équipements en fin de vie ; alerte sur les modèles d'installation et les contrats d'assurance

Point de vigilance ERC : Vigilance au potentiel du PV qui est le 5ème potentiel après le bois énergie (favoriser le développement des 4 premières énergie)
(E) Informer et intégrer l'Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment
(E, R) Prévoir la filière de recyclage des équipements en fin de vie

financier Fournisseurs et distributeurs énergie, financement participatif, Etat

Partenaires Syndicat Énergie Vienne, BE prestataire, Entreprises à grande toiture (La Poste, grande distribution, dans ZI). Base de données INSEE, CPIE, ARTEE, Conseil rénov en loudunais, ADIL, FSL, CAUE, CCI, CMA, CRER, Chambre d'agriculture, Clubs d'entreprises du Loudunais

Références Rénovation énergétique obligatoire d'ici 2025 pour toutes les résidences dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330kWh/m²/an lien PCAET action 2.11

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

10 jours sur les 2 premiers mois (pour la création support) puis 0,1 ETP par an (relance et suivi)

Estimation financière

12 000 € pour créer des supports et organiser des moments conviviaux d'information

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Nb d'établissements contactés Nb d'études de faisabilité demandées	niveau d'objectifs sur 6 ans	Réalisation de 5 projet de 100 kWc puissance sur les 6 ans du PCAET
-----------------------------------	---	-------------------------------------	---

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

2.26 Former les professionnels à l'installation de système solaire (thermique et énergie)

PORTEUR organismes de formations artisans

domaine CCPL économie

FINALITE

- Sensibiliser les artisans aux nouveaux systèmes EnR (PV et solaire) ; leur proposer des formations adaptées à leur besoin, et développer un réseau de professionnels locaux aptes à réaliser les projets

cible : Artisans installateurs de système EnR

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

Mise en œuvre

Réaliser des réunions de sensibilisation auprès des artisans par groupe de 10
 Proposition de formation action avec cas pratiques, par une structure indépendante
 Etudes de faisabilité à réaliser chez les artisans intéressés
 Accompagnement pour l'installation
 CMA : possible d'identifier les artisans, communiquer sur les événements, orienter vers les formations déjà organisées.
 La CCPL accompagne l'animation : salle, communication, orientation vers les acteurs.

Point de vigilance ERC :
 Prendre en compte les aspects paysagers et patrimoniaux
 (E, R) Intégrer l'information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur
 (E) Informer et intégrer l'Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment
 (E, R) Prévoir la filière de recyclage des équipements en fin de vie
 (E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information
 (E) Prendre en compte les aspects paysagers et patrimoniaux

Partenaires

financier à définir

FFB, CAPEB, Compagnons Bâisseurs, service rénovation de l'habitat (EIE- SARE), Soliha, CAUE, ABF, programme DORÉMI

Références

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,15 ETP par an pour créer la formation, l'animer et la suivre (1 session par an)

Estimation financière

Supports de communication: 2 000€

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'artisans présents
 Nombre d'installations résultantes

niveau d'objectifs sur 6 ans

15 artisans formés par an qui permettent la pose de 700 m² de PV (soit 160 kWc puissance installée)

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

2.31 Identifier les potentiels méthanogènes au local

PORTEUR Asso Vienne Agri Métha / Chambre d'agriculture

domaine CCPL pcaet déchets

FINALITE

- mobiliser les matières organiques disponibles sur le territoire, au local (recyclage de biodéchets restes de repas et alimentation périmée ; de cultures intermédiaires pièges à nitrates ; d'effluents d'élevage ; ...)
- valoriser au local sous forme d'électricité et chaleur ou gaz (biométhane ou carburant) et d'engrais local
- gérer et valoriser localement les biodéchets

cible : agriculteurs, collectivités, industriels

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

- Développer la connaissance sur cette ressource et sa mise en oeuvre dans un objectif local : élus : 1 visite d'un site de méthanisation agricole (VAM/CA86 en fonctionnement),
- Echanges, information, formation des AGRICULTEURS : 4 jours/an + 15visites/an > égalité de la filière méthanisation : technique, économique, réglementaire, appropriation locale du projet, Formation VAM/VCA86 "Plein gaz pour réussir mon projet de méthanisation"
- Pré-étude de potentiel en réponse à la demande de porteurs de projets pré-identifiés
- Identification des matières méthanogènes sur le territoire, d'origine agricole, industrielle et de collectivité

Mise en œuvre

Accompagnement CCPL : Communication et relais pour les visites et échanges // Mobiliser le potentiel biomasse local (déchets locaux agri/entreprises) dans l'optique de réduire la charge de gestion des déchets verts et des boues de compétences CCPL

Point de vigilance ERC : Développer la méthanisation en fonction du potentiel du territoire.

(R) Intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...).

(E) Intégrer une évaluation du gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles.

(R) Intégrer une évolution des pratiques agricoles qui réduisent le potentiel méthanisable.

Partenaires

financier

Valeurs Agri Métha / Chambre d'agriculture de la Vienne, SEV

SEV, Valeurs Agri Métha / Chambre Agriculture de la Vienne,CCPL, communes, CRER, AMORCE, département,

Références P.L.P.D.M.A. Pays Loudunais //loi AGECE et LTCV

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

ETP existant : Hélène BERHAULT-GABORIT
et éventuelles prestations pour les projets émergents : VAM

Indicateurs de réalisation	KwH produits GES évités	niveau d'objectifs sur 6 ans	2 projets d'installation qui voient le jour / 10 études de faisabilité réalisées
-----------------------------------	----------------------------	-------------------------------------	--

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

2.32 Etudier un site potentiel en réseau gaz par méthanisation

PORTEUR	CC Pays Loudunais et commune volontaire	domaine CCPL DST
FINALITE	- mobiliser le potentiel biomasse locale (déchets agricoles, déchets verts) pour la production de biométhane réinjecté dans un site adapté préidentifié cible : agriculteurs, collectivités (déchets verts issus des déchèteries et des entretiens route) ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique	

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

selon les conclusions du potentiel de biomasse au local (action 2.31), tester la réalisation d'une unité en réseau gaz par méthanisation, sur un site de la collectivité :

Réaliser une étude d'opportunité pour le développement d'un réseau de chaleur collectif pour des bâtiments publics et/ou privés, qui pourrait être alimenté par la méthanisation par biomasse locale.

Définir avec les parties prenantes les priorités de développement du réseau et les exploitants mobilisés pour répondre au besoin ;

Mise en œuvre Réaliser l'étude de faisabilité ; Réunir les financements nécessaires ; Réaliser les travaux ; Suivre les consommations et les émissions de GES avant-après raccordement et les gains financiers,

Vigilance attendue pour la mise en œuvre :

Dimensionnement adapté à la capacité biomasse au local
 implication des agriculteurs et des collectivités
 implication des citoyens et des collectivités aux projets

Point de vigilance ERC : (R) S'engager à ne pas avoir d'intrants autres que des déchets (pas de CIVE)

Partenaires	financier	fonds ADEME, Etat et appel à projet
	GRDF, valeur agri-métha, Chambre Agriculture, CCPL, communes, CIVE-méthanisation, CRER, AMORCE, département, Vienne agri-métha	

Références	lien PCAET	2,31
-------------------	------------	------

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

ETP non existant et éventuelles prestations pour les projets émergents

Estimation financière

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	réalisation d'une unité locale	niveau d'objectifs sur 6 ans	1 site sous 6 ans
-----------------------------------	--------------------------------	------------------------------	-------------------

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

2.41 Identifier et mobiliser les solutions géothermie

PORTEUR CC Pays Loudunais avec BRGM

domaine CCPL DST

FINALITE

- compléter les sources de chaleur renouvelable par la géothermie : identifier le potentiel réel (au-delà du théorique) de la géothermie sur des secteurs cibles. En amont d'une expérimentation le cas échéant cible : équipements publics , entreprises, résidentiel

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : veille

1/ Etude de préfaisabilité des zones à potentiel en Loudunais - avec le BRGM en mobilisant ses cartes et connaissances :
2/ puis, selon, mobilisation d'un site en géothermie et actions R&D (en partenariat avec l'ADEME, la Région et le CRER)
3/ sensibiliser les acteurs de projets aux intérêts de cette technologie et mobiliser l'ensemble des acteurs (architecte, maître d'oeuvre, constructeurs, bureaux d'études)

Mise en œuvre

Point de vigilance ERC :

(E) EnR à développer en fonction du potentiel du territoire et qui peut compléter une autre EnR de préférence sans source de combustion.

(E) Intégrer les contraintes en lien avec la présence de captage d'eau potable ou minérale, l'existence de pollution des sols ou des nappes d'eau souterraine, l'existence d'activités particulières à proximité (décharge, mine ou ancienne mine, stockage souterrain, canalisations, tunnel...), les objectifs et règlements du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les territoires Natura 2000...

(E, R) Intégrer le risque Radon

Partenaires

financier

ADEME REGION « géothermie de minime importance »

ADEME, CRER, BRGM, Eaux de Vienne, Chambre d'agriculture, SEV

Références

Animation régionale ADEME – Région – BRGM

atlas potentiel : <http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie>

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via programme BRGM

Estimation financière

4000€ en convention

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'événements de sensibilisation sur la géothermie ;
Nombre de formations réalisées auprès de différents publics (services techniques, bureaux d'étude) ;
Nombre d'accompagnements (études de préfaisabilité)

niveau d'objectifs sur 6 ans

Réalisation d'au moins une journée de formation à la géothermie auprès des services techniques de l'EPCI ;
Réalisation d'une étude de préfaisabilité sur le périmètre de l'EPCI

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

2.42 Etudier un site collectif en réseau de chaleur par géothermie

PORTEUR CC Pays Loudunais avec BRGM

domaine CCPL DST

FINALITE

- mobiliser le potentiel géothermie pour la production de chaleur dans un site adapté préidentifié
cible : bâtiments publics, entreprises

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

Mise en œuvre

selon les conclusions du potentiel de géothermie au local (action 2.41), tester la réalisation :
Réaliser une étude d'opportunité pour le développement d'un réseau de chaleur collectif pour des bâtiments publics et/ou privés, qui pourrait être alimenté par la géothermie

Réaliser l'étude de faisabilité ; Réunir les financements nécessaires ; Réaliser les travaux ;
Suivre les consommations et les émissions de GES avant-après raccordement et les gains financiers

Point de vigilance ERC : (E) Implantation du réseau de chaleur en cohérence avec l'implantation d'un réseau gaz (non-concurrence) et à articuler avec des actions de remplacement des foyers bois / chaufferies fuel dans ces zones)

Partenaires

financier

ADEME REGION « géothermie de minime importance »

ADEME, CRER, BRGM, Eaux de Vienne, Chambre d'agriculture, Communes, Etat, SEV, Département, Région

Références

Animation régionale ADEME – Région – BRGM
atlas potentiel : <http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie>

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via programme BRGM/ et autres prestataires de faisabilité

Estimation financière

50 000€ (prestation et convention)

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'accompagnements (études de pré-faisabilité)
Nombre de projets réalisés

niveau d'objectifs sur 6 ans

production estimée non fixée

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

2.51 Réaliser un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux

PORTEUR

CC PAYS LOUDUNAIS

domaine CCPL DAU / patrimoine

FINALITE

- Identifier les sites acceptables pour l'installation de système d'énergies renouvelables, et les intégrer aux documents d'urbanisme locaux
cible : opérateurs EnR

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

- Mise en commun des sites en friche, cônes de vues, inventaires trame verte et bleue, ressources et cartes de potentiels techniques pour aboutir à un pré-atlas des sites théoriques d'implantation EnR ;
- préconisation en terme de modes d'installations concourant à préserver l'espace agricole de production ;
- analyse des sites selon la méthode du plan paysage, avec un travail de co-construction collectif favorisant l'acceptabilité sociale des futurs projets EnR par la définition de critères harmonisés, fiables et partagés sous la forme d'un plan de paysage ;
- articulation avec l'atlas paysager de la Vienne - précision en Loudunais dans une approche énergétique - préconisation d'intégration (végétalisation, implantation, etc.) ;
- intégration de ce plan dans les documents d'urbanisme ;
- sensibilisation des opérateurs aux sites identifiés et acceptés localement
- échanges avec ABF au sujet du PV sur carrières

Point de vigilance ERC : Pas de remarque de l'EES à ce stade

Partenaires

financier

Etat/ADEME/Région : AAP Plan paysager énergétique

Chambre d'agriculture, CAUE, Département, communes, associations locales, SEV, DRAC, CREN Poitou-Charentes, EPCI voisins

Références

atlas paysage de la Vienne

lien PCAET

2,11

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

suivi-animation (0,3 etp) + bureau d'études + mobilisation du CAUE86

Estimation financière

40 000 € en prestation + animation dont 40% recette l'AAP Paysage de l'Etat

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

surface (ha) de sites potentiels identifiés
taux de participation associative et citoyenne au plan
Intégration dans les documents d'urbanisme (avap, plu)

niveau d'objectifs sur 6 ans

traduction des objectifs du PCAET dans l'aménagement de l'espace

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

2.52 Impliquer les citoyens dans les projets EnR locaux

PORTEUR CC PAYS LOUDUNAIS

domaine CCPL énergie

FINALITE

- Informer et associer les loudunais aux projets d'EnR dans laquelle la CCPL est impliquée (les opérations privées échappent à cette fiche)
- les impliquer dans d'éventuels projets collectifs ouverts au financement participatif citoyen
cible : associations locales, habitants, opérateurs EnR

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

- Mise en œuvre des actions 2.51 et 2.11
- Temps d'animation et d'informations dédiées animées par les partenaires à l'occasion des projets pour lesquelles la CCPL est impliquée
- si possible, engagement d'un projet EnR citoyen - selon opérateur et pertinence

Point de vigilance ERC : Pas de remarque de l'EES à ce stade

Partenaires

financier

ademe, aap, région, état

CAUE, CRER, opérateurs EnR, SEV, soltena

Références

lien PCAET

2,11

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

adhésion au CRER et au CAUE

Estimation financière

animation + convention : 14 000€ sur 6 ans

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre de rencontre organisée ;
taux de participation des associations et habitants ;
nombre de projet EnR citoyen

niveau d'objectifs sur 6 ans

1 évènement par an ;
1 EnR citoyen sur 6 ans

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

2.53 Accompagner un projet d'autoconsommation collective (PV)

PORTEUR

syndicat énergie vienne

domaine CCPL DST

FINALITE

- Construire un exemple reproductible de système EnR réalisé en collectif
cible : collectivités

ref. projet de territoire : axe 3/ objectif : encourager la production d'énergie renouvelable, favoriser le mix énergétique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

Mise en œuvre

sous forme d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) : mener un projet d'autoconsommation expérimental en PV ; s'y préparer :

- Identifier une zone adaptée avec un ensemble de constructions existante
- Faire un plan d'affaire
- Identifier les partenaires et les regrouper
- Réaliser le projet
- Faire un retour d'expérience technique et financier
- Reproduire sur d'autres secteurs

Créer des ateliers de sensibilisation sur le sujet de l'auto-consommation et de l'écologie industrielle

Point de vigilance ERC :

(E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion

(E, R) Intégrer la gestion des déchets en favorisant le recyclage et la réparation

(E) Vigilance à l'artificialisation/urbanisation des sols / Favoriser la rénovation de l'existant versus création de nouvelles zones urbaines

financier

Partenaires

Aménageurs (ZI, ZA, lotissement)/ Bailleurs sociaux / Chambres consulaires / Collectivités

Gestionnaire de réseau d'électricité / Fournisseur d'énergie : Fabricant PV / Recyclerie Bureau d'étude

Rôle d'animation du projet (écogestes, consommer au bon moment)

Références

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre de kWh produits
Nombre d'auto-consommateur
Taux d'autoconsommation

niveau
d'objectifs sur 6
ans

1 projet tous les 2 ans sur
une période de 6 ans (3
projets)

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

2.54 Informer et sensibiliser sur la forêt, ses ressources et sa valeur énergétique

PORTEUR organismes forestiers : CRPF et ONF

domaine CCPL gestion du patrimoine

FINALITE

- Informer les population sur le bois énergie, sa ressource, et la gestion durable de la forêt pour une meilleure gestion du patrimoine forestier
cible : résidentiel

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

Mise en œuvre

Via les outils CRPF et ONF déjà existants : Mener des actions d'animation et de connaissance de la ressource forestière vers les habitants et les propriétaires :

- connaître et comprendre l'enjeu biodiversité de la forêt et patrimonial
- établir des modes de gestion et des choix d'essences en lien avec la ressource, la biodiversité et le stockage du carbone par la forêt
- initier des dynamiques d'acteurs permettant d'entrer dans une animation territoriale forestière, et mieux valoriser au local la ressource bois-énergie des forêts loudunaises.

2/ Sensibiliser les particuliers à une charte pour l'exploitation responsable du bois de chauffage

Point de vigilance ERC :

(R) Adéquation de la stratégie avec la ressource en bois sur le territoire => risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre, dégradation de la qualité de l'air, ...

(E) Valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie, en paillage, en amendement agricole

(E) S'assurer de l'installation d'équipements performants (par exemple foyers labellisés flamme verte par l'ADEME) et de l'utilisation d'un combustible sec

Partenaires

financier

CRPF, ONF communes

Références

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

mobilisation du CRPF et ONF dans le cadre de leur mission

Estimation financière

- €

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre d'information réalisée
taux de participation associative et citoyenne

niveau d'objectifs sur 6 ans

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

3 MIEUX SE DÉPLACER SUR NOTRE TERRITOIRE ET AU DELÀ

Levier 1 - Multiplier les solutions de proximité pour la desserte du Loudunais

- 3.11 Développer les solutions de mobilité au local pour l'accès aux services de base
- 3.12 Etudier l'autopartage pour l'insertion-emploi
- 3.13 Soutenir des points de proximité locaux - services et commerces

Levier 2 - Accompagner les mobilités actives – vélos et marches

- 3.21 Sécuriser le réseau cyclable pour le quotidien
- 3.22 Etablir un plan vélo autour de Loudun
- 3.23 Développer l'usage du vélo

Levier 3 - Tendre vers une flotte de véhicules électriques pour les collectivités

- 3.31 Equiper la collectivité de véhicules moins polluants
- 3.32 Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique

Levier 4 - Réduire les déplacements professionnels

- 3.41 Travailler avec les entreprises pour des solutions de mobilités
- 3.42 Augmenter les aires de covoiturages sur les axes d'emplois
- 3.43 Etudier des solutions organisées entre les sites d'emplois de Chinon Thouars/Loudun/Chinon/Saumur
- 3.44 S'appuyer sur la plateforme de covoiturage en Vienne
- 3.45 Essaimer l'expérience des espaces de télétravail

Levier 5 - Favoriser les mobilités inter-régionales Loire-Poitou

- 3.51 Développer l'intermodalité pour l'accès aux gares, à l'emploi, à la formation sur l'axe Poitiers/Saumur
- 3.52 Préserver le potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou

3.11 Développer les solutions de mobilité au local pour l'accès aux services de base

PORTEUR CC Pays Loudunais et acteurs locaux de la mobilité domaine CCPL action sociale

FINALITE
 - faciliter l'accès à la santé, aux maisons de services publics et à tout service de base pour les habitants du Loudunais
 - encourager les actions d'aide à la mobilité pour les publics aidés, non mobiles ou en insertion ou en formation

ref. projet de territoire : axe 2 / Bien vivre et axe 4/ hiérarchiser et négocier un plan de mobilités locales

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE posture : partenaire

Mise en œuvre
 A l'appui d'un groupe de travail avec les partenaires de la mobilité :
 1/ Faire connaître ce qui existe pour l'accès aux structures de santé et services de base :
 - Lister les offres de mobilités au local
 - S'appuyer sur l'expérience des petites communes lors du confinement, pour des solutions efficaces et locales
 - Communiquer largement sur la palette d'outils mobilité
 - consolider une plateforme d'orientation des publics vers les offres de mobilité
 - Accompagner le changement et l'encourager grâce aux réseaux de partenaires
 2/ Développer l'offre en ciblant les besoins locaux, en préparation du contrat avec la Région et le Département
 - identifier l'offre et relier aux besoins des publics - voir les manques et les cibles
 - structurer un système "D" de services de déplacement au local, pour l'accès aux services de base
 - mobiliser des financements pour accompagner durablement les actions identifiées, en lien avec l'action sociale du Département et le contrat opérationnel de mobilités régional.

point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires
financier CCPL (action sociale), Département, Europe LEADER
 association Dynamob, CCAS, comité territorial Mobi'Vienne, taxi, CAF, MSA, Mission locale

Références
 CLS Pays Loudunais
 Futur contrat opérationnel de mobilité COM région/EPCI Thouarsais-Loudunais **lien PCAET** action 3.41

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

CCPL avec les acteurs locaux - identifier une animation

Estimation financière

selon le projet confirmé et les ressources potentiels du COM région/département

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	suivi : nombre de partenaires mobilisés inventaire des offres et services locaux priorisation des besoins et identification de solutions intégration au contrat de mobilité	niveau d'objectifs sur 6 ans	un système de solutions locales pérennisées
-----------------------------------	--	-------------------------------------	---

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

3.12 Etudier l'autopartage pour l'insertion-emploi

PORTEUR	Département - insertion/mobilité > Mobi'Vienne	domaine CCPL	action sociale
FINALITE	- étudier l'opportunité d'un autopartage pour les publics relevant de l'insertion-emploi, à l'appui des structures existantes ref. projet de territoire : axe 4/ hiérarchiser et négocier un plan de mobilités locales		

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : veille

Mise en œuvre

Mobiliser le comité territorial de Mobi'Vienne et le Département pour travailler à un mode d'autopartage à l'appui des structures d'insertion-emploi : étude des besoins et de l'offre, animation d'un comité d'acteurs territoriaux, S'appuyer sur l'expérience de Dynamob, avec le prêt des vélos et mobylettes mobiliser les fonds régionaux ou LEADER pour accompagner les initiatives associatives ou autres

point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier CCPL (action sociale), Département, Etat
association Dynamob, CCAS, comité territorial Mobi'Vienne, taxi, CAF, MSA, Mission locale

Références

contrat opérationnel de mobilité région/EPCI Thouarsais-Loudunais **lien PCAET**

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

via les acteurs locaux compétents - identifier une animation

selon le projet confirmé et les ressources potentiels du COM région/département

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Evolution de la part modale vers les vélos et mobylettes prêtées
évolution de la part modale vers l'autopartage
bénéficiaires des prix solidaires

niveau d'objectifs sur 6 ans

expérimentation lancée et testée ayant aboutie à une solution pérennisée

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

3.13 Soutenir des points de proximité locaux - services et commerces

PORTEUR	commune	domaine CCPL	action sociale
FINALITE	- revitaliser les centres-bourgs des communes, et réhabiliter des lieux pour maintenir les derniers services locaux, et éviter ainsi des mobilités locales - mobiliser les synergies locales pour maintenir une animation de commerces et de services - voir tiers-lieux ref. projet de territoire : axe 2/ affirmer l'importance du commerce local / Développer le niveau de services et d'équipements proposé aux habitants		

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE posture : **partenaire**

Mise en œuvre

S'appuyer sur l'expérience des communes en Loudunais ayant déjà portée ces actions. Démarche à mener pour les communes volontaires :

- projet social : étude de besoins et d'émergence d'initiatives , émergence d'actions collectives,
- identification de lieux adaptés pour l'accueil du projet
- mobilisation de structures ressources

'La CCPL est partenaire et apporte un soutien par la capitalisation des expériences et par l'identification des aides disponibles ; Initiatives Vienne, CMA et CCI accompagnent leur ressortissant pour le maintien/création/reprise.

point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier aides existantes pour la création/reprise des entreprises

CCI, CMA, Initiatives Viennes, réseau d'aides, associations locales, coop tiers lieux, CAF/MSA, milles cafés, etc.

Références

CTG **lien PCAET** 4,14

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)	Estimation financière
selon le projet communal	selon le projet communal

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	nombre de contact pris nombre de projet étudié nombre de commerces/services maintenus	niveau d'objectifs sur 6 ans	1 service/commerce maintenu par an
-----------------------------------	---	-------------------------------------	------------------------------------

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

3.21 Sécuriser le réseau cyclable pour le quotidien

PORTEUR Communes volontaires et Département

domaine CCPL urbanisme

FINALITE

- faciliter l'usage quotidien du vélo par des itinéraires fléchés et sécurisés

ref. projet de territoire : axe 4/ hiérarchiser et négocier un plan de mobilités locales

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : veille

1/ par les communes volontaires, en s'appuyant sur les voies propices identifiées en 2017 par l'étude CEREMA, établir un plan d'aménagement et de balisage des voies propices à l'usage du vélo, avec un plan d'investissement cofinancé commune/département :

- sécuriser les voies mixtes pour l'usage du vélo en campagne sur les voies départementales ;
- prolonger le réseau dans les parties communales de ces axes, vers les activités, équipements et services ;
- l'intégrer dans les documents d'urbanisme (emplacement réservé) et l'achat foncier

Mise en œuvre

2/ par la CCPL :

- participer aux réunions d'étude afin de faire le lien avec les enjeux communautaires et la revitalisation des centres-bourgs
- faire le lien entre ces axes sécurisés et le réseau de pistes cyclables à vocation touristiques du territoire (tronçon de jonction)

Point de vigilance ERC :

(E, R) Favoriser les mobilités douces (marche et vélo (non VAE))

(E, R) Sécuriser le réseau cyclable

Partenaires

financier Département, commune

CCPL, association cycliste

Références

lien PCAET

3.22

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,2 ETP pour lancer l'étude, la suivre, définir le pistage et valider le budget, puis lancer les travaux avec l'entreprise retenue et assuré le suivi

Estimation financière

étude préalable 8000€ / travaux : 40 000 € par km créé en moyenne

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

kilomètre d'itinéraires cyclables sécurisés

niveau d'objectifs sur 6 ans

2 kms de piste cyclable par an à partir de l'année 2
Report modal de 5% de la voiture vers le vélo pour les trajet domicile-travail

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

3.22 Etablir un plan vélo autour de Loudun

PORTEUR	Communes concernées et CC Pays Loudunais	domaine CCPL urbanisme
FINALITE	- faciliter l'usage quotidien du vélo pour accéder aux activités, services et équipements de la ville centre Loudun ref. projet de territoire : axe 4/ hiérarchiser et négocier un plan de mobilités locales	

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL: partenaire

Mise en œuvre

- portage CCPL : étude préalable et plan vélo quotidien
- Déterminer le périmètre d'étude du plan vélo avec les communes dans un rayon de 10 km autour de Loudun- instaurer une gouvernance
 - Allier les aménagements mobilité avec la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.
 - établir un plan d'aménagement sécurisé à l'appui des potentiels de report modal et lieu à desservir : connexion centre-ville – zones artisanales et industrielles – établissements scolaires – équipements sportifs
 - établir un plan de signalétique et de stationnement
- portage communal : infrastructure travaux et animation
- accompagner les communes dans l'élaboration de leur PPI et déterminer le fond de soutien communautaire
 - Multiplier les endroits où garer les vélos
 - choisir les entreprises et réaliser les travaux
 - animer le réseau, le faire connaître et mobiliser (action 3.22)

Point de vigilance ERC :

- (E) Dans le cadre de la création de voies (ou pistes) cyclables et piétonnes et d'espaces de stationnement, privilégier la conversion de voies et espaces existants plutôt que la création de nouvelles infrastructures
- (R) En cas de création de nouvelles infrastructures, privilégier des revêtements perméables, en particulier dans les zones naturelles protégées du territoire.
- (C) Compenser les surfaces imperméabilisées
- (E, R) Prendre en compte les continuités écologiques et les milieux naturels dans les tracés de pistes cyclables et limiter l'accès aux zones naturelles protégées (tranquillité des espèces, éviter le piétinement et la dégradation)
- (R) Cibler les trajets domicile-travail mais également les flux touristiques / week-end
- (E, R) Impliquer les entreprises (dans le cadre de leur PDE) et les sensibiliser aux enjeux des déplacements doux (challenge vélo, douches, ...)

Partenaires	financier	commune, Département, AAP // programme revit CV Loudun (Région)
		asso vélo du territoire, Etat, région, département

Références	convention centre-ville Loudun	lien PCAET	3.22
-------------------	--------------------------------	-------------------	------

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,2 ETP pour lancer l'étude, la suivre, définir le pistage et valider le budget

Estimation financière

étude préalable 10000€ / travaux : 80 000 € par km créé en moyenne

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	kilomètre d'itinéraires cyclables sécurisés	niveau d'objectifs sur 6 ans	Mettre en place 2 kms de piste cyclable par an à partir de l'année2 report modal de 5% de la voiture vers le vélo pour les trajet domicile-travail
-----------------------------------	---	-------------------------------------	---

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

3.23 Développer l'usage du vélo

PORTEUR Associations

domaine CCPL santé et action sociale

FINALITE

- faciliter l'usage quotidien du vélo dans une optique santé et développement social

ref. projet de territoire : axe 4/ hiérarchiser et négocier un plan de mobilités locales

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : partenaire

Mise en œuvre

- S'appuyer sur le réseau cyclable communale ou départementale et celui à vocation touristiques sur le territoire (action 3,21)
 - Créer des évènements (conférences, ateliers, publications, tutoriels...) de sensibilisation aux déplacements à vélos pour des usages personnels et professionnels, en mobilisant les professionnels et associatifs du domaine,
 - S'appuyer aussi sur l'offre vélo touristique en période creuse
- Accompagnement CCPL à étudier :
- accompagner la communication sur les évènements mis en place ;
 - mobiliser les fonds régionaux ou européens pour accompagner les initiatives associatives ou autres

point de vigilance ERC : (E, R) Impliquer les entreprises (dans le cadre de leur PDE) et les sensibiliser aux enjeux des déplacements doux (challenge vélo, douches, ...)

Partenaires

financier Département, Leader, ADEME et Appel à projet

Dynamob, asso vélo du territoire, ARS, mission locale, acteurs insertion-emplois, collège et lycées, CCAS, mobi'vienne

Références

contrat opérationnel de mobilité région/EPCI Thouarsais-Loudunais

lien PCAET

3.23

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,2 etp par an pour suivre et animer

Estimation financière

2000 € / an (selon choix d'actions, et à minima communication)

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre de points de location à vocation personnelle, professionnelle et touristique
Nombre de vélos loués par an

niveau d'objectifs sur 6 ans

5 vélos soutenus à l'achat par an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

3.31 Equiper la collectivité de véhicules moins polluants

PORTEUR CC Pays Loudunais et communes volontaires

domaine CCPL DST

FINALITE

- décarboner la flotte de véhicule
ref. projet de territoire : axe 4/ installer des bornes de recharge pour véhicule électrique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

Realisation d'un diagnostic pour optimiser la flotte communautaire
Renouvellement de la flotte de véhicules communautaire et communales (volontariat) par des véhicules à faible émissions de CO2 (biocarburants, électrique..°
Reduction de l'impact environnemental de la flotte en décarbonant la collecte des déchets ménagers
Mise en place de formations à l'écoconduite
Mutualisation des achats et de l'utilisation des véhicules entre communes (location, auto-partage)
Mobilisation des bornes électriques (action 3.32)
Echance d'expériences et pratiques

Point de vigilance ERC :
(R) Donner la priorité à une réflexion sur la diminution des déplacements
(E, R) Favoriser les modes doux de transport pour limiter l'usage de la voiture (même électrique) et pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air et informer sur les bénéfices sur la santé

Partenaires

financier Etat

Communes, département, région, SEV

Références

loi Climat et Resiliences

lien PCAET

3,32

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

convention vers une structure de formation

Estimation financière

2500€ / an pour participation à la formation eco-conduits d'agents / Hors achat de véhicules à faibles émissions

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre d'agents formés à l'éco-conduite
diminution de la consommation interne de carburant
Part du parc de véhicules de la CC à faibles émissions

niveau d'objectifs sur 6 ans

achat d'un PL à faible émissions
1/3 du parc VL/VU de la CCPL renouvelés en véhicules à faibles émissions entre 2022 et 2027

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

3.32 Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique

PORTEUR Syndicat énergie vienne - opérateurs

domaine CCPL DST

FINALITE

- décarbonner la mobilité
ref. projet de territoire : axe 4/ installer des bornes de recharge pour véhicule électrique

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Mise en œuvre

En référence au schéma directeur des implantations de recharges électriques (SDIRVE) élaboré à l'échelle du Département de la Vienne, avec le Syndicat énergie vienne et l'Etat, mettre en oeuvre la desserte en énergies des véhicules électriques. via le dispositif SEV, les opérateurs, et autres volontaires.

CCPL : Communiquer sur le maillage territorial des points de recharge: développer la signalétique, relier aux sites et applications d'information

point de vigilance ERC : Au préalable, mettre en place des mesures d'évitement et de réduction des déplacements. Par exemple : télétravail, PDE, modes doux, transport en commun.

Partenaires

financier SEV ETAT

Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.), CCPL, communes

Références

lien PCAET

3,31

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : veille

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

via le porteur

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre de bornes à recharge ultra-rapide
nombre de bornes à recharge rapide

niveau d'objectifs sur 6 ans

maillage de bornes sur le territoire
réduction de 15% des émissions de polluant des transports dus aux collectivités

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

3.41 Travailler avec les entreprises pour des solutions de mobilités

PORTEUR	CC Pays Loudunais	domaine CCPL	urbanisme /économie
FINALITE	- faciliter la mutualisation des trajets de manière autonome - réduire les déplacements carbonnés		

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE posture : **partenaire**

Mise en œuvre

Associer les acteurs économiques du territoire en vue d'identifier les besoins de mobilités de leur salarié
 Identifier les manques et besoins
 identifier un animateur pour la démarche
 Identifier les convergences inter-entreprises
 Décliner les solutions de mobilités adéquates avec les acteurs compétents pour la mobilité : cf. les actions du levier 4 en réponse
 identifier des priorités de travail
 faire valoir les besoins et solutions lors de la négociation du Contrat de mobilité avec la Région
 Favoriser la mise en place de Plans de Déplacement (PDE) au sein des entreprises concernées par l'obligation (+100 personnes) ou non et faire lien avec l'usage des aires de covoiturage

Point de vigilance ERC :
 (E, R) Inclure les transports doux et les transports en commun pour favoriser la multimodalité au droit des aires de covoiturage
 (Favoriser les modes doux de transport pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air et informer sur les bénéfices sur la santé)

Partenaires

financier	Département ; région
MobiVienne, Chambres consulaires (CCI, CMA), opérateurs	

Références

lien PCAET	3.11, et actions levier 4
------------	---------------------------

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)	Estimation financière
--------------------------	-----------------------

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Nombre de parcs d'activités accompagnés Nombre de sollicitations d'entreprises	niveau d'objectifs sur 6 ans	20 plans de déplacement interentreprises
-----------------------------------	---	-------------------------------------	--

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

3.42 Augmenter les aires de covoiturages sur les axes d'emplois

PORTEUR Département et communes domaine CCPL urbanisme

FINALITE - faciliter la mutualisation des trajets de manière autonome

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE posture : veille

Etudier le positionnement des aires, pôles aux alentours de Loudun et sur les axes et diagnostiquer le positionnement favorable : trouver les espaces de création des aires de covoiturage en développant leur multimodalité pour favoriser les mobilités douces (marche, vélo) (Lien avec actions sur le thème des mobilités douces)
 Définir le dimensionnement des aires/pôles (en limitant l'artificialisation des sols / en favorisant la création sur des sites déjà artificialisés)
 Communiquer sur l'existence de ces dispositifs de covoiturage et des bienfaits sur la santé et sur la qualité de l'air des mobilités douces
 Mettre en place des signalisations pour informer de la présence des aires de covoiturage
 Définir le coût du projet
 Rechercher des subventions
 Remarque : Lien à faire avec les emplacements de bornes de recharge électrique

Mise en œuvre

Point de vigilance ERC :
 '(E, R) Associer les acteurs économiques du territoire et favoriser la mise en place de Plans de Déplacement (PDE) au sein des entreprises concernées par l'obligation (+100 personnes) ou non et faire lien avec l'usage des aires de covoiturage => faire une action supplémentaire => Lien avec action 3.4
 (E, R) Inclure les transports doux et les transports en commun pour favoriser la multimodalité au droit des aires de covoiturage (Favoriser les modes doux de transport pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air et informer sur les bénéfices sur la santé)
 (E, R) Limiter l'artificialisation des sols en créant les aires de covoiturage, en favorisant la création sur des sites déjà artificialisés

Partenaires financier Département
 Communauté de communes, communes, plateformes de covoiturage

Références lien PCAET 3.31 et 3.42

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)	Estimation financière
	120 000 euros de coût d'aménagement et de signalétiques pour une dizaine d'aires de covoiturage créées

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation		niveau d'objectifs sur 6 ans	
Le nombre d'aires de covoiturage ou de pôles créés			Réduction de 2000 trajets de 15kms/ an
Le nombre de voiture en stationnement aux aires/pôles			

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

3.43 Etudier des solutions organisées entre les sites d'emplois de Chinon Thouars/Loudun/Chinon/Saumur

PORTEUR AOM Région et EPCi limitrophes

domaine CCPL urbanisme

FINALITE

- faciliter la mutualisation des trajets entre sites d'emplois les plus importants du territoire
 ref. projet de territoire : axe 4/ hiérarchiser et négocier un plan de mobilités locales

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : partenaire

Mise en œuvre

En s'appuyant sur le rapport mobilités en confluence interrégionale (2020) -A discuter dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité (COM) :

1/ étudier le potentiel à l'échelle inter-epci en accord avec la Région :

- Déterminer le périmètre des sites d'emploi à mobiliser
- Réaliser un sondage auprès des acteurs économiques et leur employés pour connaître leurs pratiques et leur intérêt
- Etudier le système adapté en commun s'il est pertinent : covoiturage de lignes, TAD, ...

2/ structurer le mode de gestion et le financement pérenne

- mobiliser les fonds régionaux ou européens pour accompagner les initiatives associatives ou entreprises

3/ communiquer sur l'offre via les sites internet et applications, et via les entreprises

Remarque : Lien à faire avec la mise en place de Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE)

point de vigilance ESS : (R) Favoriser la multimodalité aux abords de ces lignes (ex : covoiturage + vélo)

Partenaires

financier Région, EPCI

Entreprises, SMNAM

Références

contrat opérationnel de mobilité région/EPCI Thouarsais-Loudunais

lien PCAET

3.41 et 3.51

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via prestataire en commun

Estimation financière

étude préalable : 20 000 €
 fonctionnement : selon portage et choix pris

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

ligne TAD ou covoiturage de lignes créées
 zone d'entreprises impliqués
 nombre d'utilisateurs

niveau d'objectifs sur 6 ans

Réduction de 2000 trajets de 15kms/ an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

3.43 S'appuyer sur la plateforme de covoiturage en Vienne

PORTEUR Département

domaine CCPL action sociale

FINALITE

- créer un outil permettant à des personnes différentes de solliciter un lieu ressource pour organiser du covoiturage local par téléphone et internet

ref. projet de territoire : axe 4/ hiérarchiser et négocier un plan de mobilités locales

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : veille

Mise en œuvre

Réaliser un sondage auprès de la population de l'EPCI et des acteurs économiques pour connaître les pratiques de déplacement des individus, et leur intérêt dans le développement d'une plateforme recensant les aires de covoiturage et les possibilités

Déterminer le maillage géographique de cette plateforme (selon les bassins d'emplois) - faire le lien avec l'action 3,42

Création d'un outil informatique (site web, application)

Rechercher des subventions pérennes

Mise en place d'une charte pour les adhésions et la sécurité de trajets

Possibilité de créer un lien avec les commerces de proximité via la mise en place de bons d'échanges (système de bonifications) permettant un accès doux aux centres-bourgs et centres-villes depuis les aires

Point de vigilance ERC :

(E, R) Faire le lien avec le développement des modes doux et les transports en commun, favoriser la multimodalité au abords droit des aires de covoiturage et informer les usagers de la plateforme de cette multimodalité

Partenaires

financier Département, Région

Communauté de communes, communes, plateformes de covoiturage, association DYNAMOB, MobiVienne, SMNAM

Références

contrat opérationnel de mobilité région/EPCI Thouarsais-Loudunais

lien PCAET

3,31

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

Emploi mutualisé de 1 ETP avec les autres territoires viennois (environ 0,2 ETP pour la CCPL)

fonctionnement de la structure 3 000€/an
Création de l'outil: 12 000 €
Total: 30 000 €

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'utilisateurs de la plateforme
Nombre de trajets réalisés grâce à la plateforme

niveau d'objectifs sur 6 ans

Réduction de 2000 trajets de 15kms/ an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

3.45 Essaimer l'expérience des espaces de télétravail

PORTEUR Initiatives privées ou publiques

domaine CCPL économie

FINALITE

- Permettre aux actifs loudunais de travailler dans des lieux équipés (numérique, bureaux)
- Mettre à profit les expériences existants sur le territoire, et essaimer de nouveaux lieux partagés : espaces coworking.

ref. projet de territoire : axe 2/ développer le niveau de services et d'équipements proposé aux habitants

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : **partenaire**

Mise en œuvre

Le protocole et la charte du télétravail de la CCPL est réalisé et opérationnel.
 1/ Suivre sa mise en place, l'adapter, et mesurer son efficacité en réduction de charges fonctionnelles : bureaux, fluides, trajets évités.
 2/Essaïmer l'expérience en Loudunais pour susciter des initiatives :
 Recenser les sites de coworking et initiatives locales
 Identifier des types de lieux adaptés et manques
 3/ Inciter au développement de nouveaux espaces
 - Communiquer largement sur les espaces de télétravail existant (privé, associatif, entreprise)
 - Proposer des outils-ressources pour développer de nouveaux lieux, à l'appui des expériences acquises
 - Faire le lien avec les projets de maintien de services/commerces et éventuels tiers-lieux (action 3.13)

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier à déterminer

commune, CCI, CCPL

Références

lien PCAET

3,13

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

selon le projet : coût de structure

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre de rencontres organisées
 nombre de projets d'espaces coworkings
 nombre de chartes télétravail signées

niveau d'objectifs sur 6 ans

1 espace coworking

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

3.51 Développer l'intermodalité pour l'accès aux gares, à l'emploi, à la formation sur l'axe Poitiers/Saumur

PORTEUR AOM Région et EPCi limitrophes

domaine CCPL urbanisme

FINALITE

- développer deux axes bus à niveau de services suffisants pour relier à Poitiers, Châtelleraut, Saumur, Thouars, Chinon.

ref. projet de territoire : axe 4/ hiérarchiser et négocier un plan de mobilités locales

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Mise en œuvre

Discuter dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité la mise en place d'une offre intermodale (bus, tad zonal, covoiturage de ligne, ter) structurée et efficace desservant Loudun vers les pôles majeurs :

- maintenir l'offre bus ou autres solutions intermodales efficaces vers les sites de formation riverains en 37, 79, 49 (CFA, lycées pro, etc.)
- développer des trajets passant par Loudun et compatibles avec les horaires des gares (Saumur et Poitiers)
- ouvrir l'offre bus scolaire aux salariés
- prendre la dimension interrégionale du bassin de mobilité Thouarsais-Loudunais et adapter l'offre intermodale en conséquence

La CCPL est en veille pour que cet objectif puisse être inscrit :

- dans le contrat opérationnel de mobilité Thouarsais-Loudunais
- dans le schéma intermodal du syndicat mixte nouvelle aquitaine mobilité
- dans les contrats des autres AOM riveraines hors nouvelle aquitaine

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier Région

Région, AOM epci voisins, SMNAM

Références

rapport mobilités en confluence interrégionale (2020) / loi mobilités dec. 2019 / contrat opérationnel de mobilité

lien PCAET

3,42

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : veille

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre de trajets proposés
Fréquence d'utilisation des TC

niveau d'objectifs sur 6 ans

Réduction de 10% des émissions de GES des transports de particuliers

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

3.52 Préserver le potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou

PORTEUR AOM Région et EPCi limitrophes

domaine CCPL urbanisme

FINALITE

- maintenir l'offre ferrée (fret et voyageurs) de proximité et préserver le potentiel ferré du territoire et de sa proximité interrégionale

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Une seule ligne ferroviaire, reliant Beuxes à Thouars via Loudun, est encore existante, avec une activité stoppée récemment pour le fret pour le transport de granulats et de céréales. Le maintien de cette ligne est relié au devenir de l'étoile ferroviaire depuis Saumur, via Thouars/ Niort-La Rochelle, et via Chinon/Nantes-Paris. L'accès au train pour les voyageurs loudunais est conditionné à l'offre Fer des gares à moins de 30 minutes (Thouars, Montreuil-bellay, Saumur, Chinon) et à celles de Châtelleraut et Poitiers.

1/ Maintenir une offre billettique à Loudun

2/ Discuter dans le cadre du contrat opérationnel de mobilités à l'accès du Loudunais aux potentiels ferrés Loire/Poitou et au maintien des petites lignes ferroviaires et gares :

Mise en œuvre

- interroger le retour d'un usage fret de l'infrastructure existante (Thouars/Lioudun/Beuxes)

- préserver les infrastructures ferrées (même non actif), dans une éventualité de reprise à long terme : réaliser des aménagements réversibles si d'autres usages y sont affectés ;

- conforter une offre train voyageur à proximité via les gares de Montreuil-Bellay, Thouars // et aussi Saumur et Chinon (schéma de l'étoile ferroviaire par Saumur) ;

- mobiliser et interresser le comité de lignes piloté par les Régions sur ces enjeux

Point de vigilance ERC : (R) Favoriser la multimodalité des transports (ex : train + vélo, ...)

financier

Partenaires

Région, AOM epci voisins, RFF, SNCF réseaux

Références

rapport mobilités en confluence interrégionale (2020)/ loi mobilités dec. 2019 / contrat opérationnel de mobilité

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : veille

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre de trajets réalisés : voyageur et fret

niveau d'objectifs sur 6 ans

diminution des déplacements de camion de 5 % sur la durée du PCAET
Réduction de 10% des émissions de GES des transports de particuliers

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4

CULTIVER ET ENTREPRENDRE DURABLEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE

Levier 1 - Concevoir un aménagement urbain durable

- 4.11 Se doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers
- 4.12 Identifier les potentiels agronomiques et la biodiversité
- 4.13 Mener l'opération de revitalisation du centre de Loudun
- 4.14 Réinvestir les centres des bourgs et des villages
- 4.15 Accompagner la reprise/installation des agriculteurs

Levier 2 - Promouvoir les circuits alimentaires locaux auprès des habitants

- 4.21 Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial
- 4.22 Soutenir les projets de circuits-courts alimentaires
- 4.23 Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux

Levier 3 - Entrer dans une démarche d'économie circulaire et mobiliser les initiatives

- 4.31 Prévenir les déchets : l'écoexemplarité des collectivités
- 4.32 Prévenir les déchets : inciter à la seconde vie
- 4.33 Prévenir les déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la consommation responsable
- 4.34 Prévenir les déchets : réduire la production de biodéchets
- 4.35 Prévenir les déchets : communication et sensibilisation générale
- 4.36 Prévenir les déchets : l'économie circulaire en pays loudunais
- 4.37 Développer l'économie circulaire auprès des entreprises

Levier 4 - Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages

- 4.41 Mener des restaurations de milieux à référence patrimoniale (trame verte)
- 4.42 Gérer durablement la forêt pour la valeur biodiversité et les crédits carbone
- 4.43 Valoriser les coproduits du bois d'œuvre pour l'énergie
- 4.44 Valoriser et exploiter les essences bois locales

Levier 5 - Préserver la qualité des sols et de l'eau sur le territoire

- 4.51 Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau (trame bleue)
- 4.52 Préserver la qualité des sols et de l'eau
- 4.53 Garantir une eau potable de qualité - préserver les captages

4.11 Se doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers

PORTEUR CC Pays Loudunais

ref. CCPL : urbanisme

FINALITE - disposer d'un document commun d'aménagement de l'espace et de développement durable, partagé avec les communes du Pays Loudunais

ref. projet de territoire : axe 3/ engager le territoire vers la sobriété foncière

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

- instaurer une gouvernance du projet associant les communes et la CCPL, au côté des partenaires publics associés
- se doter des moyens de suivi et d'analyse de l'espace par un SIG (déterminer la modalité)
- diagnostic dynamique et prospectif : disposer d'une vision commune de l'espace communautaire au regard des besoins économiques, résidentiels, de mobilités, d'environnement, d'agriculture, et de ressources naturelles ;
- plan d'aménagement stratégique : déterminer les grands enjeux d'aménagement spatiaux pour concourir à l'aménagement de l'espace, et y intégrer les objectifs du PCAET ;

Mise en œuvre

- orientations et objectifs : structurer par des choix communs la mise en œuvre d'un aménagement durable du territoire communautaire, sobre en carbone, conduisant à réduire les besoins en déplacement et en énergie, et à préserver la qualité des sols, la qualité de l'eau, les terres agricoles et la biodiversité ;
- suivi : traduire ces choix dans les actions d'aménagement et d'urbanisme des communes.

Point de vigilance ERC : Pas de remarque de l'EES à ce stade

Partenaires

financier communes, état, région, département

Communes, Région, Etat, Chambres consulaires, Département

Références codes de l'urbanisme et de l'environnement ; loi LCR - décret ZAN

lien PCAET

4,12

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

1 ETP géomaticien et à terme 1 etp urbanisme

Estimation financière

300000€ (AMO + conventions + prestations)

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre d'études engagées
nombre de réunions

**niveau
d'objectifs sur 6
ans**

adoption d'un document d'urbanisme intercommunal

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

4.12 Identifier les potentiels agronomiques et la biodiversité

PORTEUR CC Pays Loudunais / Chambre agriculture

ref. CCPL : urbanism

FINALITE

- identifier le potentiel des espaces non bâtis ou naturels pour répondre aux objectifs de productions agricoles, de stockage de carbone, de trame écologique et de transitions environnementales
cible : biodiversité, agriculture

ref. projet de territoire : axe 3/ engager le territoire vers la sobriété foncière

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

- établir les objectifs d'études commun avec la chambre d'agriculture et le CDENS
- recruter une AMO
- identifier le potentiel agronomique et/ou de biodiversité
- identifier les espaces d'enjeux pour la biodiversité et les milieux dans la trame bâtie
- s'en inspirer dans les actions de restauration des milieux du petit patrimoine de pays (sources, tourisme vert) et dans les sites de renaturation en ville
- déterminer les objectifs et les relier aux documents d'urbanisme locaux et aux documents de gestion et de préservation (SAGE, ENS, etc.) et aux enjeux de l'agriculture

Point de vigilance ERC : Pas de remarque de l'EES à ce stade

Partenaires

financier Etat, Région, Département SEVE, Agence de l'eau

Chambre d'agriculture, associations agréées pour l'environnement, ONF, CRPF, CDENS Nouvelle aquitaine, SAGE

Références

loi LCR - décret ZAN, code de l'environnement

lien PCAET

4.11

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via partenariat avec les partenaires mobilisateurs de données

Estimation financière

30 000€ dont recette 50%

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre de partenaires
potentiel agronomique
foncier (ha) en renaturation
foncier (ha) en mutabilité

niveau d'objectifs sur 6 ans

1 atlas avec potentiels agronomiques et biodiversité pris en compte par les partenariats et actions

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

4.13 Mener l'opération de revitalisation du centre de Loudun

PORTEUR Commune de Loudun et CC Pays Loudunais

ref. CCPL : urbanisme

FINALITE

- engager une ORT avec un volet OPAH-RU renforçant la remobilisation du parc de logements et sa rénovation

ref. projet de territoire : axe 3/ engager le territoire vers la sobriété foncière + axe 2/ affirmer l'importance du commerce local

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : **partenaire**

Mise en œuvre

- Étude de définition de l'ORT en cinq axes : recomposition d'îlots stratégiques ; accessibilité du centre et aménités des espaces publics ; équilibres commerciaux ; animation culturelle et touristique ; rénovation et adaptation des logements.

- Animation d'une OPAH-RU en volet habitat de l'ORT : favoriser la rénovation de logements privés par la mobilisation et l'abondement des aides nationales ; imposer la rénovation de logements au travers d'actions coercitives ciblées sur les quartiers à enjeux spécifiques.

- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement au travers de fiches actions chiffrées et priorisées

Point de vigilance ERC : (E, R) Choisir des espèces faiblement consommatrices d'eau, non allergisantes pour fleurir les espaces verts

Partenaires

financier commune, état, région, département, CDC-BdT

Chambres consulaires, ANAH, commerçants, artisans,

Références

dispositif Etat "petite ville de demain" et Région "centre-bourg"

lien PCAET

action 1.4

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

1 etp chef de projet revitalisation + 1 etp manager de commerce

Estimation financière

selon les actions retenues à la convention ORT - abondements et investissement

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Atteinte des objectifs définis par l'ORT

niveau d'objectifs sur 6 ans

70 logements réinvestis
surfaces économisées
vitalité commerciale et maintien des services

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

4.14 Réinvestir les centres des bourgs et des villages

PORTEUR commune volontaire

ref. CCPL : urbanism

FINALITE

- identifier les besoins de rénovation et cibler les aides en conséquence (existante ou nouvelle)
cible : résidentiel

ref. projet de territoire : axe 3/ engager le territoire vers la sobriété foncière + axe 2/ affirmer l'importance du commerce local ☑

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : **partenaire**

Mise en œuvre

portée par les communes volontaires :

- étude de potentiel de renouvellement urbain et de mobilisation du parc existant ;
- mobilisation d'outils foncier, réglementaire et fiscaux pour la réduction de vacances et la reprise du parc en déséchéance
- mobilisation des synergies locales (associations, habitants, entreprises)
- actions de revitalisation ciblées sur 1 ou 2 sites, selon les potentiels identifiés et choix communal :
 - lieux de partage (tiers lieux, marché), accompagnement au commerce local et circuit-court
 - renaturation, lutte contre les îlots de chaleur et embellissement des espaces publics (biodiversité)
 - circuits modes actifs sécurisés (vélo, marche) à l'échelle communale

'La CCPL est partenaire pour :

- capitaliser les expériences en Loudunais et ailleurs, et les partager avec toutes les communes lors d'une journée de visite par an
- être un lieu de ressources pour identifier les aides des partenaires et les dispositifs pour les actions de revitalisation ;
- élaborer en mobilisant son expérience et celles des autres partenaires Vienne, un guide technique et/ou une démarche clef en main
- être présent lors des études de potentiel qui seront réalisés.

Point de vigilance ERC : Pas de remarque de l'EES à ce stade

Partenaires

financier Région, Etat, Département, CDC

CCPL, CAUE, EPF, réseau de communes, réseau PVD Etat, réseau PQNA de la Région

Références

loi LCR - décret ZAN

lien PCAET

1.15, 3.13 et 3.44

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

via prestataire et partenaires

Estimation financière

coût de l'étude de potentiel + selon les actions retenues

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre d'études de potentiels fonciers en renouvellement urbain réalisés ;
nombre de bâtiments réinvestis ;

niveau d'objectifs sur 6 ans

50% des communes engagées dans une démarche de revitalisation

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

4.15 Accompagner la reprise/installation des agriculteurs

ref. CCPL : économie

PORTEUR chambre agriculture

FINALITE

- dynamiser le réseau des acteurs locaux, mobiliser les financeurs, susciter les initiatives des producteurs et des consommateurs ;
cible : agriculteurs

ref. projet de territoire : axe 3/ engager le territoire vers la sobriété foncière

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : veille

Mise en œuvre

Accueillir les exploitants proches de la retraite et ceux en difficultés
Mobiliser la SAFER ou autres structures et associations pour aider à la constitution de foncier adapté en surface et en localisation pour la reprise/installation
Déterminer les aides mobilisables à la reprise/installation
Proposer un accompagnement pour l'exploitant
Proposer un guichet unique aux futurs installés leur permettant d'être accompagné de l'obtention du foncier jusqu'à la commercialisation par les structures choisies par ces derniers

point de vigilance ERC :

(E, R) Sensibiliser des futurs acquéreurs sur la préservation de la biodiversité, la faible ressource en eau, les continuités écologiques, la séquestration carbone, ...

Identifier les possibilités de mettre en place des baux agro-environnementaux sur le territoire (pour restaurer, protéger et/ou assurer le maintien des zones humides notamment)

Partenaires

financier

Terre de Liens, AMAP locales, SAFER, Chambre d'agriculture, réseaux agricoles, ceinture verte

Références

Loi EGALIM, loi LCR - décret ZAN

lien PCAET

action 1.4

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

A prévoir : 0,6 ETP / an
(0,2 ETP à la Chambre d'Agriculture, 0,2 ETP à la SAFER et 0,2 ETP à Terre de Liens)

Mobiliser une enveloppe de 50,000€ d'aides vendeur/repreneur par exploitation convertie (2 exploitations par an pendant 5 ans, après une année 1 de mise en place): 500 000€

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nb de nouvelles exploitations
Nombre de salariés
Montant des aides versées

niveau d'objectifs sur 6 ans

maintien de la SAU / renouvellement des exploitants / nouvelles productions

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

4.21 Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial

PORTEUR CC Pays Loudunais

ref CCPL : économie

FINALITE

- Disposer d'outils pour accompagner à une alimentation saine et locale, de la terre à l'assiette, en s'engageant dans un Plan alimentaire territorial (PAT)
- Renforcer l'offre de production en circuit-court et encourager les initiatives

ref. projet de territoire : axe 3/ valoriser et encourager les circuits-courts - favoriser le manger local

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : partenaire

Mise en œuvre

- Engager un Plan alimentaire territorial, avec un animateur et des ressources financières pour :
 - dynamiser le réseau des acteurs locaux, mobiliser les financeurs, susciter les initiatives des producteurs et des consommateurs ;
 - structurer les différentes actions (PCAET et projet de territoire) et les prioriser
 - S'appuyer sur la chambre d'agriculture et les réseaux professionnels ; profiter des missions d'études ESA (convention)
 - mobiliser les financements
- info PAT en nouvelle aquitaine : <https://pqn-a.fr/thematiques/les-demarches-alimentaires-de-territoire/>
ressources : 3 EPCI Vienne engagés dans un PAT : Poitiers, Châtelleraut, Vienne et Gartempe

Point de vigilance ERC : Pas de remarque de l'EES à ce stade

Partenaires

financier si dans un dispositif de PAT : Région, Etat, Leader

Chambre d'agriculture, SAFER, communes, réseaux agricoles, Terre de Liens, AMAP, MSA, AFIPAR, groupements de producteurs, agriculteurs locaux, ESA, APFL, CCI, CMA

Références

Loi Egalim // loi LCR - décret "Zéro artificialisation nette"

lien PCAET

4.22 et 4.23

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

1 etp avec cofinancements à 80% // actions partenariales

Estimation financière

25 000 euros/an + selon les choix d'actions du PAT

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

- nombre d'établissements / producteurs engagés
- types d'actions retenues
- nombre d'actions réalisées

niveau d'objectifs sur 6 ans

Diminution de 2% des GES et de 3% des kWh consommés par le transport routier; grâce à une activité de proximité remplaçant des trajets longs

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire	oui	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	oui	
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	oui	

4.22 Soutenir les projets de circuits-courts alimentaires

PORTEUR CC Pays Loudunais

ref. CCPL : économie

FINALITE

- Renforcer l'offre des producteurs locaux, encourager et accompagner les initiatives alimentaires en circuit-court sur le territoire. ☑

- développer la commercialisation et la distribution locale des produits ☑

cible : producteurs agricoles , restauration collective, initiatives logistiques et distributions

ref. projet de territoire : axe 3/ valoriser et encourager les circuits-courts

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

en lien avec les actions et cibles développées dans le plan alimentaire territorial (4.21) et avec l'appui des réseaux locaux et structures professionnelles compétentes :

1/Définir le cadre de l'intervention de la collectivité pour l'accompagnement des jeunes maraichers (enveloppe financière, accompagnement technique au montage des dossiers de financement, accompagnement à la formation, ...) - mobiliser des fonds LEADER

2/ identifier des moyens de commercialisation locale - tel que "drive fermier 86" et aussi les réseaux en place (AMAP), marchés, fermes ouvertes, etc.

3/ Identification de besoins fonciers et/ou de formation, type espace-test

Allouer une enveloppe financière pour accompagner les projets (aide pour les études, aide à l'investissement)

Point de vigilance ERC : (E, R) Limiter les quantités d'emballages et le gaspillage alimentaire (lien action 4.15)

Partenaires

financier commune, état, région, département, LEADER

Chambre d'agriculture, MSA, Région, Département, RENETA- réseaux national des espaces tests agricoles, AFIPAR, asso drive fermier86

Références

loi Egalim

lien PCAET

4.21 et 4.23

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0,2 etp/an

Estimation financière

abondement au projet, convention avec acteurs ressources, foncier : environ 30000€/an

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Le nombre d'établissements engagés
Le nombre de producteurs engagés
La quantité de production livrée

niveau d'objectifs sur 6 ans

Diminution de 2% des GES et de 3% des kWh consommés par le transport routier; grâce à une activité de proximité remplaçant des trajets longs

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

4.23 Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux

PORTEUR	structure volontaire (groupement et/ou restauration)	ref. CCPL : économie
FINALITE	- Renforcer l'offre des producteurs locaux, encourager et accompagner les initiatives alimentaires en circuit-court sur le territoire. - Soutenir les productions vertueuses et orienter les choix des collectivités cible : producteurs agricoles , restauration collective <i>ref. projet de territoire : axe 3/ valoriser et encourager les circuits-courts - favoriser le manger local</i>	

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE posture CCPL : partenaire

Mise en œuvre

Réaliser une étude de faisabilité pour mesurer la capacité de production du secteur agricole locale et quantifier les besoins dans les établissements de restauration collective
Faire le lien entre Offre/demande au local :
Cibler les établissements et producteurs prêts à s'engager pour former un groupement de producteurs
Cibler les établissements de restauration collective prêts à s'approvisionner auprès de ce groupement de producteurs
S'appuyer sur la plateforme en Vienne : Agricolal en 86. La Chambre d'agriculture accompagne les producteurs pour approvisionner la restauration collective.
Identifier une structure pouvant animer des programmes de sensibilisation, à la fois auprès des salariés et des élèves
Accompagner Multiservices, structure d'insertion, dans son projet d'implantation d'une légumerie sur Loudun.

Aide de la CCPL : communiquer sur le dispositif auprès des établissements et former les acheteurs publics à intégrer les producteurs locaux dans les cahiers des charges / mobiliser des fonds partenariaux - lien action 4.21 et 4.22

Point de vigilance ERC :
(E, R) Former les cuisiniers pour adapter les recettes et les faire valider par des diététiciens
(E, R) Limiter les quantités d'emballages
(E) Mettre aussi en place des actions de réduction du gaspillage alimentaire

Partenaires	financier commune, état, région, département, Europe
	producteurs alimentaires locaux, établissements scolaires et santé, entreprises, acheteurs publics (communes, CCPL, Département, région...), prestataires logistiques, AMAP, Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB), Réseau A3R, AFIPAR, chambre d'agriculture

Références	loi Egalim	lien PCAET	4.22 /4.21
-------------------	------------	-------------------	------------

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)	Estimation financière
0,2 etp/an	selon l'étude et le projet

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Le nombre d'établissements engagés Le nombre de producteurs engagés La quantité de production livrée	niveau d'objectifs sur 6 ans	Diminution de 2% des GES et de 3% des kWh consommés par le transport routier; grâce à une activité de proximité remplaçant des trajets longs
-----------------------------------	--	-------------------------------------	--

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

4.31 Prévenir les déchets : l'écoexemplarité des collectivités

PORTEUR CC Pays Loudunais

ref. CCPL : déche

FINALITE

- prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés
 - accompagner les usagers à une pratique de réduction des déchets
 - maîtriser le volume de déchets
- cible : communes, ccpl, agents et usagers

ref. projet de territoire : axe 3/ réduire les déchets et valoriser leur ressource

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

La communauté met en oeuvre le plan local de prévention des déchets ; elle développe notamment plusieurs actions concourant à Promouvoir l'éco-exemplarité des Collectivités :

- Promouvoir la gestion vertueuse et orienter les choix en terme de commande publique
- Sensibiliser l'ensemble des agents (techniques + administratifs) et des élus lors d'ateliers et/ou d'une journée de formation axés sur la prévention des déchets.
- Mettre en œuvre une Redevance Spéciale applicable aux collectivités.
- Mettre en place le projet "Mon cimetière exemplaire ».
- Installer une boîte à don dans les locaux de la C.C.P.L. (possible avec les communes et Offices de Tourisme).
- Réduire la consommation de papiers dans les administrations (travail au sein de chaque service selon les besoins de chacun).

De plus, la communauté de communes met en oeuvre des clauses spécifiques dans ces marchés.

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier cf. PLPDMA

cf. PLPDMA

Références

P.L.P.D.M.A. Pays Loudunais / /loi AGECE et LTCV

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : porteur

Besoins humains (etp.an)

etp intégré

Estimation financière

à préciser par sous-actions / prestations et communications

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Réduction du tonnage de déchets
 Nombre de partenaires fédérés dans la démarche
 Nombres d'actions développées

niveau d'objectifs sur 6 ans

20% de réduction des déchets ménagers

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4.32 Prévenir les déchets : inciter à la seconde vie

PORTEUR CC Pays Loudunais

ref. CCPL : déchets

FINALITE

- prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés
 - accompagner les usagers à une pratique de réduction des déchets
- cibles : habitants et associations du territoire
- ref. projet de territoire : axe 3/ réduire les déchets et valoriser leur ressource

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

La communauté met en oeuvre le plan local de prévention des déchets ; elle développe notamment plusieurs actions pour inciter à la seconde vie :

- Mettre à disposition l'espace réemploi de la déchèterie de Loudun.
- Accompagner les initiatives de Cafés réparation (« Repair Cafés ») avec les associations du territoire.

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier

association Le silo, Le Silo, La Nouvelle Ere...

Références

P.L.P.D.M.A. Pays Loudunais //loi AGEC et LTCV

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

etp intégré

Estimation financière

à préciser par sous-actions / prestations et communications

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Réduction du tonnage de déchets
 Nombre de partenaires fédérés dans la démarche
 Nombres d'actions développées

niveau d'objectifs sur 6 ans

20% de réduction des déchets ménagers

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

4.33 Prévenir les déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la consommation responsable

PORTEUR CC Pays Loudunais

ref. CCPL : déche

FINALITE

- prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés
 - impliquer les acteurs potentiels dans l'engagement d'actions
- cibles : habitants, commerçants, écoles, restauration collective, associations, amap, etc.

ref. projet de territoire : axe 3/ réduire les déchets et valoriser leur ressource

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

La communauté met en oeuvre le plan local de prévention des déchets ; elle développe notamment plusieurs actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire et inciter à la consommation responsable :

- Promouvoir la consommation responsable (achats en vrac, paniers malins, fruits et légumes de saison, etc.).
- Développer l'action « mon commerçant m'emballa durablement » afin de promouvoir l'utilisation de ses propres contenants pour ses achats et/ou récupération de ses restes de repas ;
- Sensibiliser au zéro déchet (couches lavables, lingettes lavables...);
- Proposer un accompagnement sur la réduction des biodéchets dans les cantines scolaires et collectives.

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier

Etablissements scolaires, maisons de retraites, EHPAD, Centre hospitalier, C.C.I. et C.M.A.

Références

P.L.P.D.M.A. Pays Loudunais //loi AGEC et LTCV

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

1 animateur de la démarche : 0,3 ETP annuel

Estimation financière

à préciser par sous-actions / prestations et communications

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Réduction du tonnage de déchets
 Nombre de partenaires fédérées dans la démarche
 Nombres d'actions développées

niveau d'objectifs sur 6 ans

50 partenaires sur 6 ans avec une réduction de 30% de réduction des déchets alimentaires

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

oui

4.34 Prévenir les déchets : réduire la production de biodéchets

PORTEUR	CC Pays Loudunais	ref. CCPL : déche
FINALITE	- prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés : déchets verts et déchets alimentaires - impliquer les acteurs potentiels dans l'engagement d'actions cible : habitants, associations, amap, etc. ref. projet de territoire : axe 3/ réduire les déchets et valoriser leur ressource	

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

La C.C.P.L. met en oeuvre le plan local de prévention des déchets, elle développe notamment plusieurs actions pour réduire les déchets alimentaires et/ou verts :

- Distribuer gratuitement du broyat/compost en déchèterie.
- Installer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers concernés.
- Sensibiliser et communiquer auprès des usagers sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin : mulching, paillage, compostage, lombricompostage, fertilisant ...
- Proposer des cours sur le compostage pour que celui-ci soit réussi et encourager à continuer.

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier ADEME / Région NA

C.C.I., C.M.A., C.A., Compost'Age, Au Ras Du Sol, C.P.I.E. , Arbrissel

Références

P.L.P.D.M.A. Pays Loudunais //loi AGEC et LTCV, Egalim

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE posture : porteur

Besoins humains (etp.an)

1 animateur de la démarche : 0,3 ETP annuel

Estimation financière

à préciser par sous-actions / prestations et communications

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	Réduction du tonnage de déchets Nombre de partenaires fédérées dans la démarche Nombres d'actions développées	niveau d'objectifs sur 6 ans	50 partenaires sur 6 ans avec une réduction de 30% de réduction des déchets alimentaires
-----------------------------------	---	-------------------------------------	--

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	oui	
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

4.35 Prévenir les déchets : communication et sensibilisation générale

ref. CCPL : déche

PORTEUR CC Pays Loudunais

FINALITE

- prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés : déchets verts et déchets alimentaires
 - impliquer les acteurs potentiels dans l'engagement d'actions
 - Assurer une continuité d'information
- cible : habitants, associations, amap, etc.

ref. projet de territoire : axe 3/ réduire les déchets et valoriser leur ressource

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

- La C.C.P.L. met en oeuvre le plan local de prévention des déchets, des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public vont ainsi être menées :
- Promouvoir le réemploi, le don, la réutilisation et la réparation lors d'une Semaine Européenne de Réduction des Déchets (S.E.R.D.).
 - Développer les éco-manifestations sur le territoire loudunais (création d'une charte d'engagement)
 - Mettre en place des familles Z'HEROS (zéro déchet + énergie positive).
 - Créer un guide des déchets adapté au secteur privé, à destination des entreprises du territoire.
 - Réaliser des tutoriels simples sur le compostage, l'utilisation des déchèteries et sur les consignes de tri.

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier cf. PLPDMA
cf. PLPDMA

Références

P.L.P.D.M.A. Pays Loudunais //loi AGECE et LTCV

lien PCAET

actions 0.2 et 1.12

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : porteur

Besoins humains (etp.an)

1 animateur de la démarche : 0,3 ETP annuel

Estimation financière

à préciser par sous-actions / prestations et communications

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Réduction du tonnage de déchets
Nombre de partenaires fédérées dans la démarche
Nombres d'actions développées

niveau d'objectifs sur 6 ans

50 partenaires sur 6 ans avec une réduction de 30% de réduction des déchets alimentaires

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

oui

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4.36 Prévenir les déchets : l'économie circulaire en pays loudunais

PORTEUR CC Pays Loudunais

ref. CCPL : déchets/ économie

FINALITE

- prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés : matières issus d'activités (entreprises, services)
- impliquer les acteurs potentiels dans l'engagement d'actions cibles : particuliers, entreprises, collectivités, grands équipements (hôpital, etc.)

ref. projet de territoire : axe 3/ réduire les déchets - valoriser leur ressource

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture CCPL : porteur

Mise en œuvre

- La communauté met en oeuvre le plan local de prévention des déchets ; plusieurs actions ont orientées pour développer l'économie circulaire du Pays Loudunais :
- Réaliser un diagnostic des « déchets » (flux) produits par les acteurs privés (entreprises, commerçants) et publics (secteurs du scolaire du médical...) du territoire.
 - Créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais.
 - communiquer sur les lieux type ressourcerie, matériauthèque auprès des entreprises notamment
 - Laisser à la libre récupération des usagers, du bois brut (palettes en bon état, souche...) en déchèterie.
 - Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques lors d'ateliers et/ou de journées de formation dédiées sur le thème de la prévention.

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

Partenaires

financier

Entreprises et fédération / clubs, Gestionnaires des déchets, C.C.I. et C.M.A., chambre d'agriculture, services et collectivités

Références

PLPDMA //loi AGECE et LTCV

lien PCAET

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

1 animateur de la démarche : 0,2 ETP annuel

Estimation financière

à préciser par sous-actions / prestations et communications

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Réduction du tonnage de déchets
 Nombre de partenaires fédérées dans la démarche
 Nombres d'actions développées

niveau d'objectifs sur 6 ans

Diminution de 10% de la quantité de déchets produits en 6 ans

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	oui	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	oui	
Amélioration de la séquestration carbone du territoire		
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	oui	
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

4.37 Développer l'économie circulaire auprès des entreprises

PORTEUR Chambres consulaires : CCI / CMA

ref. CCPL : économi

FINALITE

- prévenir et réduire les déchets ménagers et assimilés
 - impliquer les acteurs potentiels dans l'engagement d'actions
 - encourager les labels et soutenir les initiatives vertueuses
- cible : entreprises

ref. projet de territoire : axe 3/ réduire les déchets - valoriser leur ressource

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Mise en œuvre

- avec les éléments de l'action 4.33 portant sur les flux de matières (action PLPDMA)
- Fédérer les acteurs, mutualiser la gestion des déchets et définir des prestations communes
- Restituer les pistes potentielles de mutualisation issues des entretiens
- Mettre en place les premières synergies des actions possibles
- Réemploi des emballages
 - Collectes mutualisées de déchets (palettes, papiers, cartons)
 - Ateliers thématiques
 - Réemplois d'emballages ou de biens (polystyrène, chutes de production...)
 - Réduction des consommations d'eau

Point de vigilance ERC :

(R) Donner la priorité à la réduction des consommations d'eau, d'énergie, de matières premières, les déplacements...

(E) Proposer également la thématique de l'eau pour les groupes de travail et développer l'écologie industrielle et territoriale

(E) Prévoir des moyens dédiés au dispositif d'animation qui sera clé pour la mise en œuvre réelle de la démarche

Partenaires

financier

Entreprises et fédération / clubs, Gestionnaires des déchets, CCI et CMA

Références

PLPDMA //loi AGEC et LTCV

lien PCAET

actions 4/levier 3

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : partenaire

Besoins humains (etp.an)

1 animateur de la démarche : 0,5 ETP annuel

Estimation financière

18 000 €

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Réduction du tonnage de déchets
Nombre d'entreprises fédérées dans la démarche
Nombres d'actions développées

niveau d'objectifs sur 6 ans

Diminution de 10% de la quantité de déchets produits en 6 ans

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

oui

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

oui

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4.41 Mener des restaurations de milieux à référence patrimoniale (trame verte)

PORTEUR	CC Pays Loudunais	ref. CCCPL : patrimoine/ environnement
FINALITE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions de restauration écologique et de mise en valeur du patrimoine naturel (plants, tourisme vert) dans une approche intégrée de renaturation et de biodiversité - Replantation du patrimoine fruitier paysan et développement de plantations fruitières à l'échelle du territoire dans une approche intégrée de renaturation et de biodiversité - Valoriser les paysages et les ressources naturelles du territoire cible : biodiversité, agriculture, patrimoines ref. projet de territoire : axe 3/ Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages	

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE posture : porteur

Mise en œuvre	1/ Poursuivre les actions de restauration de milieu, déjà réalisé, au titre du patrimoine: <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des collections d'essences fruitières (amandiers, pruniers, etc.) - Conserver les variétés locales de vignes - mener et gérer une plantation (Curcay sur Dives) - Mener une action de replantation de haies (conseil sur les plants, proposition de végétaux fruitiers,) - Odyssée verte - Mobiliser les associations locales, les écoles et les riverains lors de la renaturation 2/ Inscrire ces actions et ces méthodes dans la trame des milieux d'intérêt reconnue (natura 2000, ZNIEFF I et II, ENS, SNR) - à partir de la connaissance et des potentiels de la trame verte et bleue du territoire (action 4.12) : <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'ENS forêt de Scévollés en Site naturel remarquable - Promouvoir la préservation et la restauration des pelouses calcaires via les actions ENS - s'appuyer sur l'inventaire Vienne Nature et la gestion CREN Facteur de réussite : expérience acquise depuis l'aménagement des premières sources en 2010. Frein : foncier (sources étant privées) / greffeurs locaux devenus rares 32/ Relier aux actions "trame bleue" de la GEMAPI (cf. action 4.51) et aux restaurations de sources (odyssée blanche)
	<i>point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade</i>

financier Département Plan SEVE, agence de l'eau, CREN

Partenaires Chambre d'agriculture, associations agréées pour l'environnement, ONF, CRPF, CDENS Nouvelle aquitaine, Département -SEVE, syndicat SAGE, chambre d'agriculture, LPO, Vienne Nature, Prom'haies (catalogue régional), associations locales dont Arbrissel, CPIE Seuil du Poitou, CPIE La Flèche (échange de plants...), PNR Loire Anjou Touraine

Références SRB, SDAGE, plan arbres **lien PCAET** 4.12/ 4.11 / 4.51

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

transfert de compétence aux syndicats de rivière

Estimation financière

entre 10 et 20 000 € en moyenne par an pour restauration

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation	linéaire et surface de plantations	10 sites sur les 6 ans
-----------------------------------	------------------------------------	------------------------

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

	impact	en chiffre
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)		
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)		
Amélioration de la séquestration carbone du territoire	oui	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	oui	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)		

4.42 Gérer durablement la forêt pour la valeur biodiversité et les crédits carbone

PORTEUR organismes forestiers : CRPF et ONF

ref. CCCPL : environnement

FINALITE

- mettre en œuvre la trame verte et bleue par des actions de gestion et de valorisation de l'espace menées par les acteurs partenaires
cible : biodiversité et agriculture

ref. projet de territoire : axe 3/ Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

posture : veille

Mise en œuvre

Mener une animation forestière territorialisée :

- Diagnostic des potentialités du territoire et diagnostic carbone forestier (capacité de la ressource à stocker du carbone), puis établir un plan d'actions ciblées :

1/ Adapter la gestion forestière sur le territoire au changement climatique

Promouvoir la gestion durable et favoriser la prise en compte de l'environnement dans les opérations de gestion et d'exploitation (indicateurs de biodiversité)

Sensibiliser les propriétaires forestiers pour améliorer les modes de gestion, la mobilisation du bois, la transition avec le changement climatique

Augmenter la part de forêts disposant d'un Document de Gestion Durable (planification sur 10 à 20 ans de la gestion)

2/ mobiliser les crédits carbone forestier :

Sensibiliser les entreprises du territoire à la compensation carbone locale

Faire un suivi de l'évaluation du stockage carbone en forêt et un suivi de la surface forestière du territoire

Encourager au renouvellement de peuplements dégradés ou déperissants afin d'améliorer la séquestration du CO2 dans ces parcelles à l'abandon et d'alimenter la filière (production bois d'oeuvre)

3/ préserver la valeur patrimoniale et la diversité biologique de la forêt - éviter l'enrésinement au détriment du feuillu (lien action 2.5..)

4/ valoriser les coproduits pour le bois-énergie par la filière bois d'oeuvre : voir action 4.44

Recenser les surfaces existantes et analyser leur fonctionnement

Accompagner la création des projets (en incluant les propriétaires privés de zones boisées et en respectant le potentiel du territoire)

Identifier les besoins du territoire (alimentation des chaudières collectives) - développer une économie locale

Sensibiliser les propriétaires et les regrouper afin de proposer des chantiers aux exploitants locaux

Point de vigilance ERC :

(E, R) favoriser la gestion forestière pour le bois d'oeuvre plutôt que pour le bois énergie (sous-produits et déchets de l'exploitation forestière en bois d'oeuvre)

(E) Anticiper les feux de forêts

financier

Partenaires

CRPF, ONF, Bergey, Institut pour le développement forestier, Association BOISYLVI (Boiseurs et Sylviculteurs de la Vienne) /entreprises forestières locales / Vienne nature / Prom'haies / association de chasseurs

Références

lien PCAET

4.41, 4.44, 4.45

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Besoins humains (etp.an)

0, 3 ETP par an pour le suivi et l'animation

Estimation financière

20000€/an

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Surface couverte par des Documents de Gestion Durable (DGD)

Surface reboisée

Volume mobilisé en bois énergie

niveau d'objectifs sur 6 ans

20 nouveaux DGD par an / sylviculture de stockage du carbone : + 8% sur les 6 ans du PCAET

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4.43 Valoriser les coproduits du bois d'œuvre pour l'énergie

PORTEUR organismes forestiers : CRPF et ONF

ref. CCCPL : environnement

FINALITE

- mettre en œuvre la trame verte et bleue par des actions de gestion et de valorisation de l'espace menées par les acteurs partenaires

cible : biodiversité et agriculture

ref. projet de territoire : axe 3/ Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Mise en œuvre

1/ valoriser les coproduits de la filière bois d'œuvre pour le bois-énergie :

Recenser les surfaces existantes et analyser leur fonctionnement

Accompagner la création des projets (en incluant les propriétaires privés de zones boisées et en respectant le potentiel du territoire)

Identifier les besoins du territoire (alimentation des chaudières collectives)

Sensibiliser les propriétaires et les regrouper afin de proposer des chantiers aux exploitants locaux

2/ Sensibiliser les particuliers à une charte pour l'exploitation responsable du bois de chauffage :

Réaliser des réunions d'information auprès des particuliers et des exploitants sur l'exploitation du bois de chauffage (sécurité, réglementaire, bonnes pratiques pour préserver une ressource forestière de qualité)

Réaliser et diffuser une brochure sur la qualité du bois de chauffage (essence, séchage, techniques pour diminuer les émissions de polluants) et les bons usages pour garantir le renouvellement de cette ressource, ainsi que sur la qualité de l'air intérieur en lien avec l'usage de chauffage au bois

Encourager les nouveaux systèmes de chauffage au bois les moins émetteurs auprès des particuliers et des collectivités afin de limiter les consommations de la ressources et diminuer les émissions de polluants (pellets, encourager les foyers fermés, poêle de masse et à hydro-accumulation)

Promouvoir les outils de gestion durable des forêts

Attention à la cohérence entre les actions => Viser le remplacement des foyers ouverts et du bois-buche, mais ne pas promouvoir les techniques de séchage et autres en même temps

Point de vigilance ERC :

(E, R) Inclure les propriétaires privés de zones boisées et respecter le potentiel du territoire

(E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion (qualité de l'air) par rapport au bois-énergie.

(E, R) Valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie (cf. action 4.8). Le développement du bois forestier pour faire du bois énergie n'a aucun sens d'un point de vue économique par rapport au bois d'œuvre (bénéfices en séquestration carbone, en impacté éco, en création d'emploi, en biodiversité...)

(E, R) Intégrer la biodiversité dans la gestion forestière (indicateur de biodiversité)

financier

Partenaires

Boisylvi, Chambre d'Agriculture, Sorégie, Energéticiens

Références

lien PCAET

4.1, 4.43, 4.45

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : **veille**

Besoins humains (etp.an)

0, 3 ETP par an pour le suivi et l'animation

Estimation financière

10000€/an

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Surface de boisement dédiés au bois d'œuvre et part de bois énergie

Nombre de chaudières collectives alimentées par le bois du territoire

nombre de réunions par an

niveau d'objectifs sur 6 ans

5 réunions / an - 300 personnes rencontrées ; 50 Ha de boisement / an ;

Remplacement par du flamme verte 7 flammes de 15 inserts bois par an et 10 chaudières fioul par an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH₃, NO_x, SO₂, PM_{2,5}, PM₁₀, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4.44 Valoriser et exploiter les essences bois locales

ref. CCCPL : environnement

PORTEUR organismes forestiers : CRPF et ONF

FINALITE

- mettre en œuvre la trame verte et bleue par des actions de gestion et de valorisation de l'espace menées par les acteurs partenaires
cible : biodiversité et agriculture

ref. projet de territoire : axe 3/ Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Mise en œuvre

1/utiliser les essences locales pour le reboisement (action 4.41)
notamment la ressource en robinier et les amandiers en agroforesterie
Promouvoir les méthodes de gestion pour produire du bois d'œuvre (grumettes de robinier, chênes et peupliers) Le robinier est très recherché notamment pour les produits extérieurs et remplace sans traitements chimiques les bois tropicaux
Promouvoir les outils de gestion durable des forêts

2/ Favoriser l'usage des bois locaux pour la construction
Inventaire des industries du bois présentes sur le territoire de la Vienne
Analyse de leurs approvisionnements (essences, rayon d'approvisionnement, ...)
Identifier et améliorer l'adéquation entre les besoins du territoire et les productions locales
Communiquer sur les produits en bois locaux et les savoir-faire locaux
Intervenir auprès des prescripteurs bois (élus, architectes, ...) pour augmenter la part de bois locaux dans les usages de la construction

Point de vigilance ERC :
(R) Valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie (E, R) Inclure des indicateurs de biodiversité dans la gestion forestière
Communiquer sur les savoir-faire locaux
Faire le lien avec les artisans

financier

Partenaires

CNPF / Institut pour le Développement Forestier (IDF) / Association BOISYLVI (Boiseurs et Sylviculteurs de la Vienne) / Coopérative Alliance Forêts Bois / BFE Gestion Conseil / CGF Yves LACOUTURE / Experts Forestiers de France / Fibois Nouvelle-Aquitaine / artisan

Références

lien PCAET

1.32 et 1.33 / 4.41, 4.42, 4.43

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : veille

Besoins humains (etp.an)

0, 3 ETP par an pour le suivi et l'animation

Estimation financière

25 000 €

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'entreprises contactées
Nombre de journée de sensibilisation auprès des prescripteurs organisée
Taux d'utilisation du bois local par les industries et les marchés publics

niveau d'objectifs sur 6 ans

50 ha de boisement / an

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4.51 Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau (trame bleue)

ref. CCCPL : environnement

PORTEUR CC Pays Loudunais via syndicats GEMAPI

FINALITE

- Préserver la qualité des sols et de l'eau sur le territoire
 - Gérer et valoriser la biodiversité
 - Valoriser les paysages et les ressources naturelles du territoire
- cible : biodiversité et agriculture, qualité de l'eau et sa ressource

ref. projet de territoire : axe 3/ Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Mise en œuvre

- 1/ accompagner et mettre en oeuvre les actions des structures GEMAPI pour la qualité de l'eau et de sa ressource
 - Restaurer les sources publiques et les ouvrir en interprétation au public
 - Relier au plan de gestion des rivières et milieux humides (ENS)
- 2/ préserver les zones humides :
 - Réaliser l'inventaire des zones humides par commune selon les modalités définies par les SAGE
 - Prendre en compte les zones humides (même celles sans labellisation RAMSAR*) dans les documents d'urbanisme (PLU) avec un niveau de protection adapté
 - Restaurer et valoriser les zones humides
 - Proposer des animations sur le territoire à destination du grand public sur le rôle des ZH (séquestration carbone, qualité de l'eau, biodiversité, gestion de la ressource en eau, zone tampon, filtre à polluant)
- 3/ Accompagner les mesures agroenvironnementales et l'infiltration des eaux pluviales
 - Fournir un soutien financier aux éleveurs qui s'engagent dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et aider à la transmission des élevages (via Terre de Lien)
 - Limiter la conversion des prairies en grandes cultures ou en peupleraie
 - Empêcher l'arrachage des haies et en planter de nouvelles
 - Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter l'imperméabilisation

Point de vigilance ERC :
 Restaurer et valoriser les zones humides
 Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter l'imperméabilisation

financier Fond FEADER

Partenaires

Structure GEMAPI (syndicat des rivières), structures porteuses SAGE (Thouet, EPTB Vienne), CCPL, DDT, Groupements d'agriculteurs, syndicat agricoles, Grande distribution, Association Vienne Nature, Terre de Liens, Département -SEVE, fédération de la pêche, ONEMA (police de l'eau), Eaux de Vienne

Références

schéma régional de biodiversité, SAGE, CRTE, associations environnementales, Label désignant les zones humides d'importance internationale selon des critères définis par la Convention RAMSAR (1971)

lien PCAET 4.41, 4.45, 4.11, 4.12

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : porteur

Besoins humains (etp.an)

0,5 ETP annuel pour l'inventaire et l'intégration des mesures dans les PLU et réaliser les animations et contrôle

Estimation financière

budget dédié - CCPL participe selon transfert de compétence

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

action de restauration de milieux
 Surface de ZH

niveau d'objectifs sur 6 ans

Maintenir la totalité des ZH et des petits élevages

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4.52 Préserver la qualité des sols et de l'eau

PORTEUR chambre d'agriculture

ref. CCCPL : environnemen

FINALITE

Engager les agriculteurs sur la voie de la performance à la fois économique, environnementale et sociale en développant des systèmes de productions plus robustes et adaptés aux changements climatiques
cible : agriculture

ref. projet de territoire : axe 3/ Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Mettre en oeuvre les programmes sur ce thème en Loudunais auprès des agriculteurs locaux voir lesquels ? 8 groupes ECOPHYTO (DEPHY et Ferme30000), et deux GIEE « Gué de Sciaux » et « Sol et Eau Poitou », des actions portées par la Chambre dans le cadre des Contrats Milieux Aquatiques et des programmes Re'Sources

Mise en œuvre

Point de vigilance ERC :

(E, R) favoriser les pratiques agricoles moins consommatrices d'eaux et d'intrants... en faisant le lien avec les actions relatives à ces orientations

(E, R) Inclure dans les axes de travail : la réduction des consommations en eau et des pesticides, la réduction des apports en azote et en particulier des engrais chimiques tout en limitant les émissions atmosphériques de NH3 (notamment lors de l'épandage)

Partenaires

financier

Fond FEADER

GIEE, réseau ECOPHYTO, groupes de développement existants sur le département, syndicats de rivières, eaux de vienne

Références

schéma régional de biodiversité, SAGE

lien PCAET

4.41, 4.45, 4.11, 4.12

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : veille

Besoins humains (etp.an)

à prévoir : 0.5 ETP/ GIEE
1 ETP/CTGQ
0,5ETP/Ecophyto
0.5ETP/conseiller irrigation

Estimation financière

GIEE : financements européens principalement, budget de 40 000€ sur 3ans
Ecophyto : financement Agence de l'eau

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

Nombre d'agriculteurs intégrés dans les démarches
Diversification des cultures
Mise en place d'infrastructures agro environnementales

niveau d'objectifs sur 6 ans

Réduire de 10% l'utilisation d'engrais azotés sur la durée du PCAET
Réduire de 5% la consommation d'eau

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

4.53 Garantir une eau potable de qualité - préserver les captages

PORTEUR syndicat eaux de vienne

ref. CCCPL : environnemen

FINALITE

- Préserver la qualité des sols et de l'eau sur le territoire
cible : biodiversité et agriculture

ref. projet de territoire : axe 3/ Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages

DESCRIPTIF ET MODE OPERATOIRE

Mise en œuvre

La CCPL a transféré sa compétence à Eaux de Vienne :
s'appuyer sur l'action d'eaux de vienne et de la chambre d'agriculture pour mettre en oeuvre les mesures nécessaires dans le spérimètres de captage

Faire le lien entre la ressource en eau et les actions menées via la délégation de compétences GEMAPI (4.51)

Dans le cadre du programme Re'Source (contrat territorial de captage de Fontaine du Son), plusieurs actions sont menées en direction des agriculteurs pour couverts végétaux (intercultures), plantation de haies

Eaux de Vienne est favorable à l'agrivoltaïsme sur AAC des captables prioritaires/sensibles, CIVE pour méthanisation

Point de vigilance ERC : Pas de remarques de l'EES à ce stade

financier

Partenaires

Structure GEMAPI (syndicat des rivières), structures porteuses SAGE (Thouet, EPTB Vienne), CCPL, DDT, eaux de vienne, chambre d'agriculture

Références

schéma régional de biodiversité, SAGE, périmètre de captage d'eaux potables

lien PCAET

4,51

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

posture : veille

Besoins humains (etp.an)

Estimation financière

via la structure de gestion

INDICATEURS et EVALUATION

Indicateurs de réalisation

nombre de MAE mise en place
nombre d'opérations de restauration/ préservation réalisées

niveau d'objectifs sur 6 ans

captages préservés

IMPACT DE L'ACTION SUR LES OBJECTIFS PCAET

impact

en chiffre

Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)

Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)

Amélioration de la séquestration carbone du territoire

oui

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)

Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)

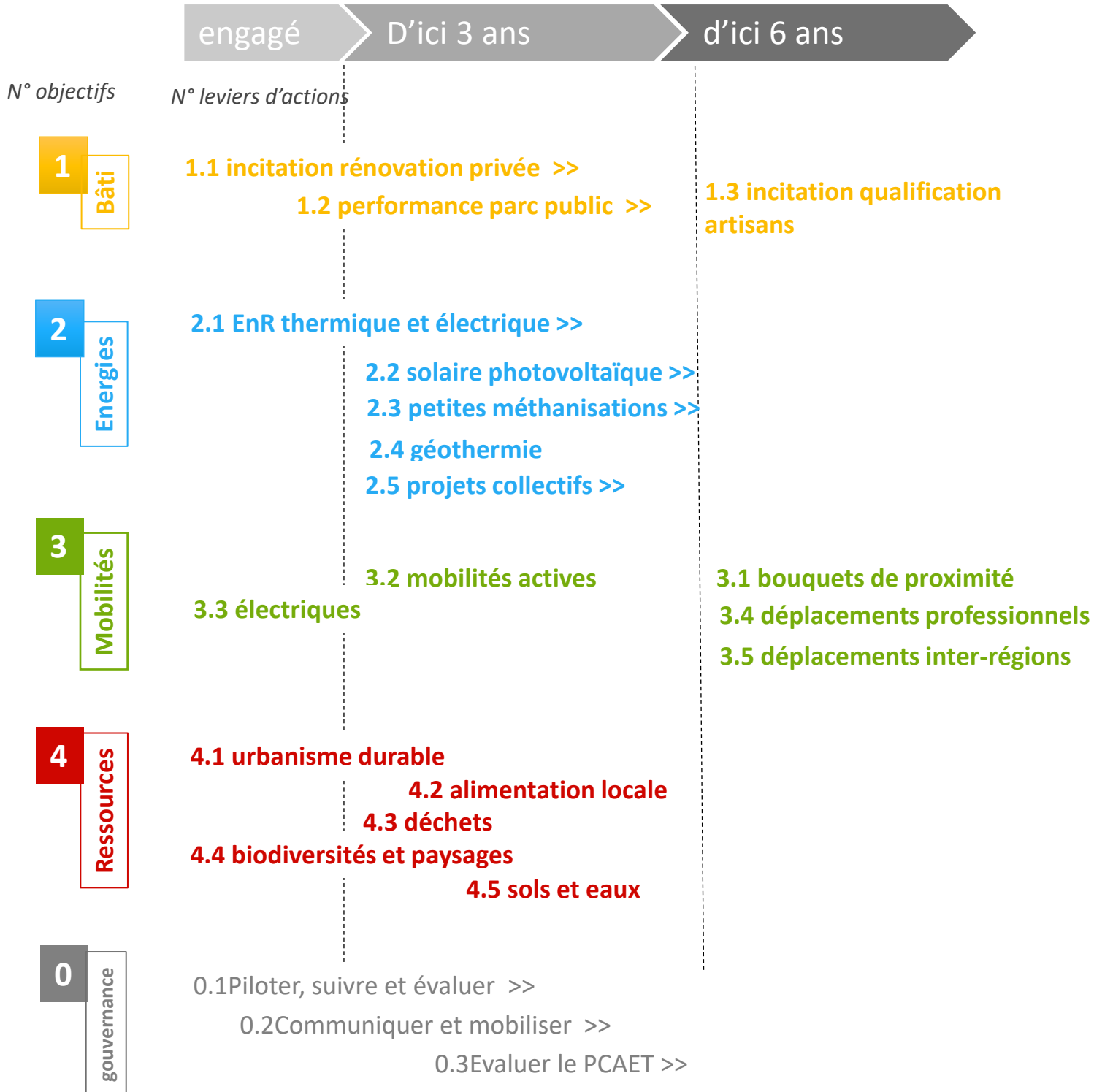
oui

Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)

CALENDRIER

début de l'engagement

Chacun des leviers comportent plusieurs sous-actions, se déclinant sur les 6 années du Plan



GLOSSAIRE

ABF	architecte des bâtiments de France
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie
ADIL	agence d'information pour le logement
AFIPAR	Association de formation et d'information pour les paysans et les ruraux
AMAP	association pour la maintien de l'agriculture paysanne
AMO	assistance à maîtrise d'ouvrage
ANAH	agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
AOM	autorité organisatrice des mobilités
BE	bureau d'études
BRGM	bureau de recherche géologique et minière
CA	Chambre d'agriculture
CAF	caisse d'allocation familiale
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CAUE	conseil pour l'architecture l'urbanisme et l'environnement
CC	communauté de communes
CCAS	centre communal d'action social
CCPL	communauté de communes du Pays Loudunais
CFA	centre de formation des apprentis
CIVE	culture intermédiaire à vocation énergétique
CLER	réseau pour la transition énergétique (anciennement comité local pour les énergies renouvelables)
CLS	Contrat local de santé
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CPIE	conseil permanent d'initiative pour l'environnement
CREN	conservatoire régional des espaces naturels
CRER	Conseil régional pour les énergies renouvelables
CRPF	centre régional de la propriété forestière
DDT	direction départementale des territoires
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EES	évaluation environnementale stratégique
EnR	énergie renouvelable
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	établissement public foncier
EPTB	établissement public territorial de bassin
ERC	Mesures pour éviter, réduire, compenser l'impact environnementale du projet
ESA	école supérieure d'agriculture
ETP	moyen humain en équivalent temps plein

FFB	fédération française du bâtiment
FSL	fonds social logement
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques
GES	gaz à effet de serre
GRDF	gaz réseau distribution de France
LCR	loi climat et résilience
LPO	ligue de protection des oiseaux
MAE	Mesures agro-environnementales
MDE	Maitrise de l'énergie
MSA	Mutualité sociale agricole
ONF	office national des forêts
PCAET	plan climat air énergie territorial
PDE	plan déplacement entreprises
PLPDMA	plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PLU	plan local d'urbanisme
PV	système photo-voltaïque captant l'énergie solaire (au sol, en toiture, en ombrière)
RFF	réseau ferré de France
SAFER	Société d'aménagement foncier rural
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SEV	Syndicat d'énergie de la Vienne
SMNAM	Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine mobilités
TAD	Transport à la demande via le gestionnaire du réseau de transport collectif (bus)
TVB	trame verte et bleue (réseau écologique biodiversité)
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZH	Zonde humide
ZI / ZAE	zone industrielle / zone d'activités économiques

dépôt du Projet PCAET aux autorités
DC du 27 septembre 2022

Dossier soumis à la consultation du
public – DC 4 avril 2023

Adoption du PCAET
DC 11 juillet 2023

Version septembre 2022



Communauté de communes du Pays Loudunais

2 rue Fontaine d'Adam - 86201 LOUDUN
05 49 22 54 02
<http://www.pays-loudunais.fr/>



**Ce plan d'actions a été réalisé grâce à l'accompagnement du groupement
mandaté par la Communauté de communes.**

Il s'agit des 3 bureaux d'études suivants :

